

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)



Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2063 - 15 février 2008 - prix : 1 € - DOM 1,50 €

**Contre ce gouvernement
au service des riches**

**Infligeons
un désaveu
cinglant
à Sarkozy !**

p. 3



**Lutte Ouvrière
dans les élections
municipales**

p. 16

Sommaire

Leur société

- p. 4 ■ Société Générale : le fretin en prison, les requins au balcon
- Les patrons du CAC 40 : les mieux payés d'Europe
- p. 5 ■ Le plan « espoir banlieue » : du vent !
- Minimum vieillesse : une augmentation dérisoire
- Le fonds de solidarité vieillesse
- p. 6 ■ Taxis : exploitation d'un autre âge
- Sarkozy et le droit des femmes
- Des policiers « bien notés »
- p. 10 ■ Logement : un rapport qui se construit plus vite que des logements
- Maisons-Alfort : marchands de sommeil et maire complice
- Oise : l'hospitalisation publique mise à mal

Dans l'enseignement

- p. 7 ■ Attaques contre l'Éducation nationale
- Grève à la cité scolaire Henri-Wallon d'Aubervilliers
- Lycée Nobel - Clichy-Sous-Bois

Dans les entreprises

- Carrefour Grand Littoral (Marseille) : la grève continue
- Apajh 95 (Val-d'Oise) : salaires et effectifs, rien ne va plus !
- p. 12 ■ Hôpital de Tourcoing : manque d'effectif chronique
- SNR Roulement - Annecy : scandale financier ?
- Chantiers de l'Atlantique - Saint-Nazaire : patrons responsables pour la rentabilité, pas pour la sécurité
- Communiqué de la Compagnie Jolie Môme
- p. 13 ■ Contrôle aérien : les grévistes refusent d'être baladés
- Alcatel-Lucent Entreprise : le mécontentement s'exprime
- Alcatel-Lucent Vélizy : encore des suppressions d'emplois
- p. 14 ■ Groupe Safran : débrayages pour les salaires
- Groupe l'Oréal : grève pour les salaires
- Goodyear-Dunlop - Amiens : grève contre les projets du patron
- Whirlpool-Amiens : non à l'augmentation du temps de travail, 15
- ArcelorMittal-Gandrange : non à la fermeture
- Usines PSA Peugeot Citroën : intérim, nouvelles condamnations de PSA

Dans le monde

- p. 8 et 9 ■ Turquie : le foulard rendra la femme encore plus esclave
- Tchad : la dictature se renforce
- Afghanistan : un journaliste menacé de mort
- Cimetières de bateaux et

Un état civil pour les fœtus morts

Et pourquoi pas une « âme » pour les ovules ?

Si on emboîte le pas à la Cour de cassation, il est désormais possible d'exister et d'être déclaré à l'état civil sans être né et sans même être vivant ! On pourrait blaguer de cette absurdité si, derrière la compassion affichée envers la détresse des femmes qui font une fausse couche, ne pointait l'ombre des soutanes intégristes et de tous ceux pour qui le droit à l'interruption volontaire de grossesse est un crime.

Selon les appels rendus par la Cour de cassation le 6 février 2008, un fœtus mort-né peut désormais être déclaré à l'état civil, quels que soient son niveau de développement et la durée de la grossesse.

Jusqu'à présent, pour les enfants morts avant le terme de la grossesse, seuls ceux dont les médecins attestent qu'ils sont nés vivants et viables sont déclarés à l'état civil. Pour les autres, l'officier de l'état civil délivre un « acte d'enfant sans vie » permettant aux parents qui le désirent de lui donner des prénoms, de l'inscrire sur le livret de famille et d'organiser ses obsèques.

Mais à partir de quel moment un fœtus peut-il être considéré comme un « enfant sans vie » ? Pas facile à dire et, du reste, la loi ne le dit pas. C'est la limite de viabilité médicalement définie par l'Organisation mondiale de la santé qui a été retenue : à partir du moment où le fœtus pèse plus de 500 grammes ou dès lors que la grossesse dure depuis plus de 22 semaines. Pour ceux-ci, l'acte d'enfant sans vie peut être délivré, et pas pour les autres.

C'est donc pour l'obtenir pour des fœtus de 18 à 20 semaines et pesant entre 155 et 400 grammes que trois familles se sont portées en justice. Elles

ont eu gain de cause auprès de la Cour de cassation, en s'engouffrant dans la brèche de cette absence de définition légale du moment où un fœtus mort devient un « enfant sans vie ».

À cette occasion, dans les reportages, tout a été fait pour nous apitoyer sur l'incinération des fœtus avec les autres déchets des hôpitaux. C'est faire mine d'oublier qu'à seize ou vingt semaines, même si ses organes sont partiellement mis en place, un fœtus qui pèse de 200 à 400 g et mesure 15 cm n'est bien évidemment pas un bébé, mais pas même un être viable !

On nous a beaucoup attendris aussi sur la détresse, bien réelle, qui afflige des femmes suite à une fausse couche. Mais les associations qui ont organisé ces actions en justice ont d'autres objectifs que d'apaiser la douleur des familles. Leur exigence de donner un prénom à des fœtus, de leur organiser des obsèques dans des « cimetières des anges » (sic !), outre son aspect macabre et délirant, est une provocation de plus d'associations réactionnaires qui militent contre le droit à l'IVG, au nom d'une loi divine qu'elles se sont inventée.

La loi va devoir définir à partir de quel moment un fœtus mort devient un « enfant sans vie » et donc celui où un

fœtus devient... un enfant. Qu'il soit fixé à 12 semaines, et toute interruption volontaire de grossesse hors délai sera alors un assassinat ! Qu'il le soit à 8 semaines, voire moins, et toute IVG deviendra impossible.

Il reste des combats à mener pour garantir aux femmes le droit élémentaire de disposer de leur corps et de choisir de faire – ou de ne pas faire – des enfants.

Sophie GARGAN

Fête régionale de Lutte Ouvrière

ROUEN

Samedi 15 mars à partir de 16 heures Palais des Congrès à OISSEL

Bernadette Soubirous apparaît à la télé

Conformisme miraculeux

Les télévisions et la grande presse ont annoncé à son de trompe le 150^e anniversaire de ce qu'ils appellent les « apparitions de la Vierge Marie » à Bernadette Soubirous dans la grotte de Lourdes.

Un phénomène qui a déplacé des millions de gens et fait la fortune de l'Église, et avec elle de plusieurs générations de commerçants, mérite certes un reportage. Mais visiblement la Sainte Vierge est également apparue à nombre de commentateurs qui, à quelques exceptions près, ont présenté ces « apparitions miraculeuses » comme des faits avérés. Sur les dizaines de chaînes de télévision qui sont maintenant accessibles par le

câble ou le satellite, aucune n'a même eu la témérité de programmer, par exemple, le film de Mocky *Le miraculé*, qui montre les pèlerinages à Lourdes sous un jour féroce.

Tous ces vrais croyants n'ont évidemment aucun placement dans l'hôtel « du joyeux paralytique », dans le supermarché de la « vraie vierge de plâtre » ou dans le débit d'eau de la grotte regazzéifiée à la bulle papale... Non, c'est tout naturellement qu'ils colportent un obscurantisme réactionnaire, du moment que cela fait partie du conformisme ambiant, sanctifié par l'usage et les autorités.

Paul GALOIS

LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyiste)
membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron – 6, rue Florian 93500 Pantin – Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 – Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. – Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 – 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. – Commission paritaire des publications n° 1009185576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :
LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de :

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

ou virement postal : ccp 26 274 60 R PARIS

| Tarif des abonnements | Lutte Ouvrière | | Lutte de Classe |
|---|----------------|------|-----------------|
| Destination : | 6 mois | 1 an | 10 numéros |
| France, DOM-TOM | 18 € | 35 € | 15 € |
| DOM-TOM avion | 25 € | 50 € | 21 € |
| Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient | 30 € | 60 € | 20 € |
| USA, Canada | 35 € | 70 € | 22 € |
| Autre Amérique, Asie, Océanie | 43 € | 85 € | 25 € |

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 11 février



Servile avec les riches, méprisant pour les classes populaires Il faut infliger un désaveu cinglant à Sarkozy

En étalant ses amitiés avec les plus riches, son dédain pour ceux qui s'appauvrissent, même en travaillant plus, et son arrogance envers les démunis, Sarkozy focalise sur sa personne l'écœurement et l'aversion des classes populaires envers la droite qui gou-

verne.

Toutes les réformes dont Sarkozy et la droite sont si fiers, et qu'ils présentent comme indispensables, sont des mesures destinées à rendre les riches encore plus riches, en rendant les pauvres encore plus pauvres.

La montée de la misère est visible, et pas seulement par le nombre croissant de ceux qui n'ont d'autre domicile que la rue, alors pourtant qu'un tiers d'entre eux ont un emploi, mais mal payé. Même pour les salariés qui ont un emploi stable, le pouvoir d'achat s'effondre avec les hausses des prix. Payer son loyer demande des sacrifices sur le reste. Mais sur quoi le faire, alors que la nourriture quotidienne, les fruits, les légumes, le lait, les pâtes, coûte de plus en plus cher, sans parler de l'essence et du fuel du chauffage ? Pour les jeunes, trouver à se loger devient impossible, d'autant que les bailleurs n'acceptent pas de louer à des personnes avec un salaire précaire.

Comment survivre avec le minimum vieillesse ? Comment s'en sortir avec un salaire précaire ou avec le smic ?

Et l'appauvrissement, c'est aussi les quartiers populaires qui deviennent invivables, situation aggravée par le fait qu'en même temps se détériorent aussi les services publics qui pourraient compenser un tant soit peu les inégalités sociales.

Tout cela n'est pas seulement la faute de Sarkozy et de sa coterie politique, qui ne sont que des exécutants. C'est le grand patronat qui tire les ficelles. Plus le grand patronat impose d'efforts aux salariés, moins il les paye, plus il augmente ses profits. Mais il ne consacre même pas ces profits devenus énormes à des investissements productifs, créateurs d'emplois. Il s'en sert pour spéculer, c'est-à-dire jouer à la roulette à la Bourse l'argent venant de la peine,

de la sueur, des sacrifices des salariés. Consacrer de l'argent à la spéculation, ce n'est pas seulement un gaspillage inouï alors que la misère monte, c'est aussi la menace que le système financier s'effondre, entraînant toute l'économie et toute la société dans la ruine. C'est ce système que servent et ont servi tous les gouvernements, quelle que soit leur couleur politique.

Ce n'est certainement pas les élections municipales qui arrêteront cette machine folle. Mais elles permettront au moins de montrer que les mensonges, le cynisme, les fausses promesses, les faveurs permanentes pour les plus riches et les attaques incessantes contre le monde du travail ne passent plus !

Sanctionner Sarkozy, c'est faire en sorte que ses amis politiques de la droite ne parviennent pas à conquérir de nouvelles municipalités et qu'ils perdent celles qu'ils contrôlent.

Bien sûr, les principaux maux dont souffre la population laborieuse, chômage, insuffisance des salaires, ne résultent pas de la gestion municipale. Aucune municipalité ne peut échapper à la dictature des grands groupes capitalistes, qui peuvent ruiner une ville en fermant une entreprise.

Il est cependant possible de mener une politique municipale plus favorable aux salariés et aux classes populaires, ne serait-ce qu'en favorisant la construction de logements sociaux, en se préoccupant plus des quartiers populaires que des quartiers bourgeois.

Lutte Ouvrière présente des candidats dans ces élections municipales. Voter pour des candidats de Lutte Ouvrière, c'est contribuer à envoyer au Conseil municipal des femmes et des hommes qui se situent résolument dans le camp des travailleurs. Quelle que soit la couleur politique de la future municipalité, ils y seront les représentants des intérêts sociaux et politiques des exploités, des chômeurs, des retraités et des plus démunis.

Arlette LAGUILLER

Rififi à Neuilly

Tout ou presque a été dit sur le choc entre bandes rivales qui s'affrontaient ces jours derniers dans une ville de la proche banlieue parisienne, et sur leurs méthodes de voyous. Cette fois, cela ne s'est pas passé en Seine-Saint-Denis, mais dans les Hauts-de-Seine, à Neuilly. Et même si on y dort souvent dans des draps de soie, on n'y lave pas toujours son linge sale en famille, mais au grand jour, sur la place publique, et même devant les caméras de la télé.

Si cet événement a focalisé l'intérêt de la presse, ce n'est pas seulement parce que la ville avait été dirigée naguère par Nicolas Sarkozy, mais c'est surtout parce que l'un des protagonistes de la crise qui a abouti à la capitulation de David Marti-

non, candidat UMP désigné par l'Élysée pour la mairie de Neuilly, n'était autre qu'un des rejets Sarkozy. Tout le monde a souligné sa précocité dans le domaine de la trahison, façon d'illustrer la continuité entre le fils et le père.

Mais Neuilly n'est pas une exception. Nombreuses sont les villes où l'on assiste à de tels crépages de chignon entre notables de l'UMP, et plus généralement entre candidats de la droite, même si à gauche de telles rivalités existent aussi. Est-ce dû à la dégringolade persistante de la cote de popularité du président de la République dans les sondages ? Est-ce dû à des rivalités d'ambitions ? En tout cas, cela se traduit pas une nervosité de plus en plus perceptible qui

agite les crabes du panier de l'UMP.

Et Sarkozy, d'ordinaire si friand d'interviews qui lui fournissent l'occasion de dire tout et son contraire, lui l'« accro » des micros et des caméras, ne s'est guère montré bavard sur des péripéties qui pourtant le concernent de près. Lors de son intervention télévisée sur l'Europe, il n'a parlé que... de l'Europe et, lors de son périple en Guyane, il n'a parlé de rien d'autre que de la Guyane, se décidant finalement, pressé par les journalistes, de recommander à ses partisans de « garder leur sang-froid ». À croire que ce qui se déroule dans son camp à l'approche des élections est très, très loin de ses préoccupations.

À moins qu'il n'y ait une autre explication. Sarkozy nous répète à tout bout de champ, quel que soit le sujet, que les électeurs lui ont donné mandat de prendre chacune de ses mesures contre la population, que ce soit la remise en cause des retraites ou l'instauration des franchises médicales. Alors il craint peut-être qu'après le 9 et le 16 mars prochains, jours des élections municipales, il ne puisse plus

ressortir le même faux argument, avec le même aplomb. Du coup, il feint de ne pas être impliqué par ce scrutin. Trop facile !

Jean-Pierre VIAL



• Société Générale

Le fretin en prison, les requins au balcon

Jérôme Kerviel, l'employé de la Société Générale accusé d'avoir fait perdre cinq milliards d'euros à ses patrons, a été incarcéré à la prison de la Santé vendredi 8 février. Les juges disent qu'ils veulent le mettre dans l'impossibilité de communiquer avec d'éventuels complices. Il sera en tout cas dans l'impossibilité de communiquer avec les journalistes.

C'est peut-être pour cela que l'avocat de la Société Générale et, derrière lui, la direction de la banque se sont réjouis de cette mise à l'ombre. Pourtant ce sont les mêmes qui, depuis le début de l'affaire, jurent leurs grands dieux que Kerviel a agi seul, qu'il ne disposait d'aucune complicité dans la banque et que, surtout, la Société Générale n'a rien à cacher dans cette affaire.

C'est toujours la version que défend Bouton, le PDG de la banque, qui lui n'a pas été emprisonné pour l'empêcher de communiquer avec ses compères, dans un entretien au journal *Le Monde* du 12 février. La banque a perdu cinq milliards, dans des opérations qui engageaient plus de capital qu'elle n'en possède, mais lui n'a rien vu, rien entendu, rien soupçonné. Ni lui ni ses adjoints ne sont donc en cause, et d'ailleurs les affaires continuent.

La Société Générale rachète ces jours-ci une banque russe. Bouton affirme que les banquiers et les autorités russes n'ont pas été rebutés par les aventures récentes de la banque française, car ils en ont vu d'autres. Là-dessus, on veut bien le croire.

En même temps, la Société Générale lance une opération de « recapitalisation » en proposant à ses propres action-



L'agence centrale de la Société Générale, Paris 9^e.

naires, les plus petits, les porteurs individuels, d'acheter de nouvelles actions de la banque à un taux préférentiel, pour un montant de 5,5 milliards d'euros. Il demande donc à des gens dont il vient de mettre en péril les économies, de remettre au pot et de repartir

pour un nouveau tour ! Et lorsque le journaliste lui demande si la Société Générale va changer de politique, après les milliards de pertes sur l'immobilier américain et dans les opérations attribuées à Kerviel, Bouton répond simplement « non » et il ajoute :

« Nous ne sommes pas des spéculateurs ».

Tondre les moutons, c'est un métier. Lorsqu'il est fait sur une grande échelle et avec suffisamment de toupet, il ne mène pas en prison.

Paul GALOIS

• evenus

Les patrons du CAC 40 sont les mieux payés d'Europe

Une étude publiée par le quotidien économique *La Tribune* du mardi 12 février montre que du côté des plus grands patrons, ceux des entreprises du CAC 40, l'heure n'est pas à l'austérité. L'étude, réalisée auprès de 100 entreprises, dont 11 françaises, montre que le revenu moyen des patrons français est de 5,87 millions d'euros par an, faisant d'eux les PDG les mieux payés d'Europe, et que trois sur quatre ont vu leur rémunération grimper de 40 % en 2007 ! On est loin des complaints de leurs représentants selon lesquels, en France, on « découragerait l'esprit d'entreprise » par des « charges exorbitantes », en pesant sur « ceux qui gagnent de l'argent ».

Depuis des années en fait les grands patrons français, soi-disant pour rattraper leurs écarts de revenus avec les pays anglo-saxons, s'augmentent généreusement jusqu'à 25 % par an. À ce rythme, ils ont tel-

lement « rattrapé » les pays anglo-saxons qu'ils sont passés devant !

Une précédente enquête, d'un autre cabinet de conseil (Proxinvest), rendait compte des revenus des grands patrons européens en citant quelques patrons français. Ainsi Daniel Bouton, qui a su administrer la Société Générale avec la vigilance que l'on sait, a encaissé 10,8 millions d'euros en 2006. Bernard Charlès, PDG de Dassault Systèmes, le talonne avec 10,3 millions. Mais le champion est Louis Schweitzer, qui n'est pourtant plus « que » le président du conseil d'administration de Renault, et non son PDG, qui a encaissé en 2006 11,9 millions d'euros (presque un million par mois).

Ces revenus sont jugés astronomiques même par les experts des cabinets de conseil. Un responsable de Proxinvest juge que ces « patrons se sont trop augmen-

tés », et ce cabinet leur recommande de rester « raisonnables », c'est-à-dire... « de ne pas dépasser 240 fois le smic » !

Les grands patrons n'ont pas écouté ces conseils de quasi-austérité et se sont octroyé en moyenne 384 fois le smic. Ils

ne vont pas se laisser affamer, que diable !

Pierre VANDRILLE

Les petits patrons, pas mal lotis non plus

Une étude de *La Tribune* du 31 janvier permet de tordre le cou à une idée souvent entendue, selon laquelle les patrons des petites et moyennes entreprises, « écrasés de charges et d'impôts », vivraient presque plus mal que leurs salariés. En réalité, toutes tailles et tous secteurs confondus, les patrons de PME gagnent bien plus que ceux-ci. Ils ont un revenu net moyen de 4 330 euros par mois, contre un salaire net moyen des ouvriers et des employés respectivement de 1 326 et 1 355 euros net par mois, selon l'Insee. Et encore, car les auteurs de l'enquête précisent que les revenus pris en compte ici ne sont que les salai-

res que s'octroient ces patrons et ne tiennent pas compte des dividendes qu'ils perçoivent en fin d'année.

Mais le chiffre global rendu public par *La Tribune* masque d'importantes disparités, selon les secteurs et les tailles des PME. Dès que les entreprises dépassent les vingt salariés, les rémunérations de leurs patrons s'envolent. Ainsi le patron d'une entreprise de « services aux entreprises », comprenant entre 20 et 49 salariés, gagne en moyenne 7 867 euros par mois. Dans le même secteur, les patrons des PME un peu plus importantes (plus de 50 salariés) gagnent 12 800 euros net par mois. Les

petits patrons de l'industrie ne sont pas en reste puisque, dans ce secteur et dans la tranche « plus de 50 salariés », les salaires net s'élèvent à 9 390 euros par mois.

La Tribune se désole du sort de ces petits patrons dont « les revenus ont baissé » de 1,3 % depuis sa dernière enquête, ce qui est bien mal récompenser leur « investissement personnel et la prise de risque qui accompagne toute démarche entrepreneuriale ». Mais vu ces moyennes, on constate que les patrons ne sont pas tous dans la situation de devoir faire la queue aux Restos du cœur.

P.V.



Cité des Tarterêts - Corbeil-Essonnes.

Le plan « espoir banlieue »

Du vent, comme tous les précédents !

Ce devait être le « plan Marshall » des banlieues, celui qui allait tout changer. Le vendredi 8 février, Sarkozy a même tenu à présenter en personne ce « plan espoir banlieue », volant la vedette à sa secrétaire d'État Fadela Amara. En fait, il s'agit une fois de plus d'une coquille vide, de la même veine que tous les précédents plans banlieue élaborés depuis trente ans, sans moyens financiers et qui ne pourra pas changer quoi que ce soit à la vie des populations des cités défavorisées.

La grande nouveauté résiderait en un « contrat d'autonomie », qui devrait toucher 100 000 jeunes en trois ans. Il s'agit d'un contrat signé entre un jeune et une entreprise spécialisée dans l'insertion professionnelle, pour l'aider à trouver un emploi en lui apprenant comment rédiger un CV, s'habiller et s'exprimer pour se présenter à un entretien d'embauche. Mais il n'y a pas de véritable formation professionnelle susceptible de lui donner un métier entre les mains. Et comme, en outre, ces entreprises d'insertion seraient rémunérées aux résultats, il y a peu de chances qu'elles se précipitent en banlieue afin de « coacher » les jeunes, puisque

c'est le terme utilisé.

Les entreprises sont aussi incitées à s'installer dans ces quartiers. Cela a un air de déjà vu, avec les zones franches mises sur pied en 1996, où les patrons bénéficient d'exonérations d'impôts et de cotisations sociales. Mais le chômage n'a pas pour autant cessé d'augmenter, pour atteindre 40 % de la population dans certaines cités, et pas seulement les jeunes.

Un autre volet du plan est l'annonce de la création de nouvelles « écoles de la seconde chance » (il en existe une trentaine), pour remettre dans le système scolaire les jeunes qui ont abandonné l'école en cours de route. Mais à quoi cela peut-il servir si, dans le même temps, le gouvernement continue à détériorer « l'école de la première chance » en supprimant des milliers de postes d'enseignants chaque année ? Il faudrait commencer par donner des moyens importants, financiers et humains, aux établissements scolaires situés dans les quartiers où les élèves concentrent les difficultés, pour rendre l'école plus attractive et efficace.

Le désenclavement ? Le gouvernement promet d'y consacrer 500 millions sur trois ans, en partenariat avec les collectivités locales. Tant mieux s'il y a un progrès dans ce domaine,

car le manque de transports collectifs isole encore plus les habitants des cités. Mais Jospin en parlait déjà en décembre 1999, en présentant un « plan banlieue » qui devait tout changer ! Rien n'a changé depuis.

Enfin, 4 000 policiers seront affectés, en trois ans, sur ces quartiers. Il reste à savoir comment on compte les faire agir. S'il s'agit, comme c'est souvent le cas, de contrôler, provoquer et arrêter les jeunes à longueur de journée en contribuant au climat de tension, ce n'est pas cela qui fait baisser la délinquance et qui constitue une protection et une aide pour les habitants.

C'est donc un plan banlieue de plus, et il résoudra d'autant moins les problèmes de chômage, de pauvreté et d'abandon des pouvoirs publics, auxquels est confrontée la population ouvrière de ces cités, qu'il ne bénéficiera d'aucun financement. Sarkozy a parlé de « redéploiement des crédits » dans chaque ministère concerné. Autrement dit, on prendra d'un côté ce que l'on donnera, peut-être, de l'autre. À mettre en parallèle avec les 15 milliards d'euros que le gouvernement a su trouver, sans « redéploiement », pour baisser les impôts des plus riches...

Marianne LAMIRAL

Le minimum vieillesse

Une augmentation dérisoire

À quelques semaines des élections municipales, Xavier Bertrand et François Fillon viennent de redécouvrir l'un des « projets phares » du candidat Sarkozy : l'augmentation des retraites pour atteindre un niveau permettant de « vivre décemment ».

En réalité, les propositions gouvernementales ne vont pas bien loin. Elles se limitent à une augmentation de 5 % du minimum vieillesse, allocation versée aux personnes de plus de 65 ans les plus défavorisées. Pour les 600 000 personnes qui touchent cette allocation, dont le montant actuel n'excède pas 628 euros par mois, cela ne représentera qu'un gain de 1 euro par jour. Une augmentation qui est bien loin de compenser la flambée des prix des produits alimentaires de première nécessité, la hausse des loyers et celle du fioul ou du gaz utilisés pour le chauffage domestique.

Pour rendre un peu plus présentable cette mesure, les ministres concernés se sont empressés de souligner que leur plan prévoyait un relèvement du minimum vieillesse de 25 % sur cinq ans. Mais au rythme où vont les choses, cette augmentation sera à peine suffisante pour que cette allocation suive celle du coût de la vie. Les ministres ont également ajouté que les pensions de réversion, actuellement fixées à 54 % du mon-

tant de la pension du conjoint décédé, seraient relevées à 60 %. Ils sont néanmoins restés dans le vague quant à la date d'application de cette mesure.

Enfin Sarkozy lui-même a annoncé qu'une prime de 200 euros serait versée, début avril, aux bénéficiaires du minimum vieillesse. Mais il ne s'agit que d'une avance sur l'augmentation de 5 % annoncée.

Au-delà des effets d'annonce, ce ne sont donc pas ces promesses qui vont permettre d'améliorer le sort des retraités. Même augmenté de 5 %, le montant du minimum vieillesse restera bien loin de permettre à ses 600 000 bénéficiaires de vivre décemment. Ils resteront même bien en dessous du seuil de pauvreté, fixé en France à 817 euros par mois. Quant aux retraités touchant à peine plus que ce minimum vieillesse – et ils sont nombreux, notamment parmi les femmes (64 % touchent moins de 900 euros par mois) – le gouvernement ne revient pas sur l'aumône de 1,1 % accordée au 1^{er} janvier ; il se contente de renvoyer le problème à de futures négociations. Résultat, un retraité sur deux continuera à toucher moins que le smic.

Le gouvernement prétend avoir fait de l'augmentation des retraites une de ses priorités ! Qu'est-ce que ce serait, sinon ?

Roger MEYNIER

Le fonds de solidarité vieillesse

Encore un exemple des carences de l'État

Dans son empressement à annoncer des mesures destinées à rattraper l'effet désastreux de ses attaques mesquines et choquantes contre les retraités, Sarkozy a laissé à d'autres le soin de trouver l'argent permettant de financer l'avance de 200 euros sur la future augmentation du minimum vieillesse, et même de financer ce minimum vieillesse tout court.

Il s'est contenté d'affirmer que le fonds de solidarité vieillesse y pourvoirait. C'est en effet le rôle de ce fonds que de rembourser la Sécurité sociale de toutes les prestations vieillesse qui relèvent de la solidarité nationale, comme le minimum vieillesse.

Mais le rôle de l'État, c'est de financer ce fonds. Or depuis 2002 il n'est pas suffisamment financé et accumule les déficits année après année. À la fin de 2006, l'État devait plus de cinq milliards d'euros au fonds... et c'était presque autant que celui-ci n'avait pas pu rembourser à la Sécurité sociale.

Alors, non seulement Sarkozy ne considère pas que le budget de l'État doit permettre aux personnes âgées démunies de vivre correctement, mais il trouve encore le moyen de faire payer par la Sécurité sociale le peu qu'il daigne accorder.

D.C.

*axis

Organisation et exploitation d'un autre âge

À un mois des municipales, Sarkozy fait mine de prêter une oreille compatissante à différentes corporations comme les buralistes, ou les taxis. Ces derniers, après deux journées d'action, ont obtenu que soit enterrée une proposition du rapport Attali, visant à augmenter le nombre de licences attribuées.

En effet, le nombre de ces licences est réglementé depuis 1937, ce qui explique que le nombre de taxis en circulation ait peu augmenté – depuis ce chiffre oscille autour de 15 000 à Paris depuis les années 1930, sur un total de 52 000 dans tout le pays. Les chauffeurs de taxis estiment que l'augmentation du nombre de voitures diminuerait mécaniquement leur clientèle, et donc leurs revenus. C'est pourquoi ils ont réclamé le retrait de cette proposition.

Les différents statuts

Pour avoir refusé cette déréglementation, les chauffeurs de taxis se sont vu traiter d'« immobilistes », de « conservateurs », de « privilégiés ». Mais vu les conditions de travail de la plupart des chauffeurs de taxi, ce qualificatif apparaît particulièrement déplacé.

Il existe, en France, trois catégories de chauffeurs de taxis. Les artisans (80 % de la profession), qui sont considérés comme les moins mal lotis, sont propriétaires de leur licence. Mais acquérir une licence suppose d'avoir, au départ, un capital non négligeable puisqu'elle

se négocie, selon les régions, entre 140 000 et 400 000 euros.

Les artisans ont beau être appelés par la presse « l'aristocratie de la profession », cette aristocratie est toute relative : en travaillant souvent 60 heures par semaine, ils gagnent rarement plus de 2 000 euros par mois.

Deuxième catégorie, les chauffeurs salariés. Ils gagnent un salaire fixe de 11 euros par jour et empochent en plus 30 % des recettes de la journée. Ils peuvent travailler 10 heures par jour... mais sur ces 10 heures, seules 6 h 45 sont salariées ! Les autres heures sont destinées à « faire tourner le compteur » et augmenter un peu la marge des 30 %.

Selon leur convention collective, les taxis salariés travaillent six jours de suite, suivis de deux jours de repos. Ils ne sont pas censés payer leur essence – mais, selon la CGT-Taxis, les employeurs sont loin de respecter toujours cette règle. Ils gagnent entre 900 et 1 000 euros net par mois.

Reste enfin le dernier statut, que la CGT-Taxis assimile à « de l'esclavage pur et simple », c'est celui de locataire. Le chauffeur loue un taxi et sa licence, pour des périodes de dix jours, entre 90 et 130 euros par jour. Il doit payer lui-même le gazole (environ 25 euros par jour), et le prix de la location doit évidemment être acquitté au propriétaire quelle que soit la recette réelle. « Il n'est pas rare que le taxi doive sortir de l'argent de sa poche à la fin de la période parce qu'il est déficitaire, sou-

ligne la CGT. Le locataire n'a droit ni aux indemnités chômage, ni aux congés payés. Il est en perpétuel endettement et n'a aucun droit. » De plus en plus de chauffeurs sont contraints de travailler sous ce statut – n'ayant pas les moyens d'acquérir une licence.

À quand un service public ?

Dans ces conditions, il n'est guère surprenant que les taxis refusent toute évolution qui viserait à réduire leurs revenus. Ce qui aboutit à maintenir une pénurie.

La déréglementation, telle que prévue par la commission Attali, n'est certainement pas une solution : si augmenter l'offre de taxis et surtout baisser leur prix serait une bonne chose pour les usagers (mais rien ne dit que cette concurrence se traduirait par une baisse sensible des prix), pourquoi cela devrait-il se faire au mépris des conditions de vie des chauffeurs ?

Pourquoi ne pas faire des taxis un service public de transports, où les chauffeurs qui le souhaiteraient pourraient être salariés, comme le sont les conducteurs de bus ou de métro, avec des horaires décents et une paye fixe ?

Mais à l'heure du démantèlement des services publics, de telles solutions, pourtant socialement souhaitables, ne sont pas près d'être prises en compte par les dirigeants politiques.

Pierre VANDRILLE

• Sarkozy et les droits des femmes

Des discours à la réalité

Dimanche 10 février Rama Yade, la secrétaire aux Droits de l'homme, déclarait se solidariser avec le combat d'Ayaan Hirsi Ali, menacée de mort par des intégristes islamistes à la suite de ses prises de position contre les violences imposées aux femmes, au nom des religions et en particulier de l'Islam.

Née en Somalie, excisée à cinq ans, exilée avec sa famille au Kenya, cette femme s'est réfugiée au Pays-Bas en 1992 pour fuir un mariage forcé. Ayant obtenu la nationalité néerlandaise, elle est devenue députée d'un parti de droite, jusqu'au jour où elle a dû reconnaître qu'elle avait menti sur son âge et son nom dans sa demande d'asile aux Pays-Bas.

En octobre 2007, le gouvernement néerlandais décidait de ne plus financer sa garde rapprochée, sous prétexte qu'elle ne vit plus sur le territoire national, alors qu'elle fait toujours l'objet de menaces.

Chacun se souvient des promesses faites par Sarkozy le soir de son élection quand il déclarait : « À chaque femme martyrisée dans le monde, je veux dire que la France offre sa protection en lui donnant la

possibilité de devenir française ». Devant une situation devenue périlleuse, Ayaan Hirsi Ali a obtenu le soutien de personnalités, de Bernard Henri-Lévy à Elizabeth Badinter, pour demander aux autorités françaises de mettre cela en pratique. Mais il y a loin des discours à la réalité et pour le moment, il n'est pas question d'accorder sans délai la nationalité française à Ayaan Hirsi Ali.

Quant à sa protection rapprochée, c'est aujourd'hui à Ayaan Hirsi Ali de la financer avec des fonds collectés sur Internet. Dans ce domaine, il n'y a pas davantage d'urgence pour le gouvernement, Rama Yade expliquant qu'il faudrait que les vingt-sept États de l'Union européenne créent un fonds pour venir en aide aux personnes en danger, projet que Sarkozy se fait fort de défendre à compter de juillet 2008, au moment de la présidence française de l'Union européenne.

Même à l'égard d'une femme qui est plutôt proche de ses idées mais somalienne, la sollicitude affichée du gouvernement ressemble plus à de l'indifférence, pour Ayaan Hirsi Ali et au-delà, pour « chaque femme martyrisée dans le monde ».

Cédric DUVAL

Des policiers « bien notés »

Cinq individus ont été mis en examen pour avoir, dans la nuit du 1^{er} au 2 février, proféré des slogans nazis et avoir crié : « Mort aux Juifs ! » dans un pub d'Amiens. Le groupe comprenait trois policiers. En prime, si l'on ose dire, ces émules du « White power » (cri de ralliement des skinheads néo-nazis) avaient menacé de représailles le patron de l'établissement, qui les avait reconnus. Et le jour même où ce dernier avait finalement déposé plainte, sous la pression semble-t-il de certains consommateurs choqués, un des policiers était revenu au bar pour lui proposer de « s'arranger ».

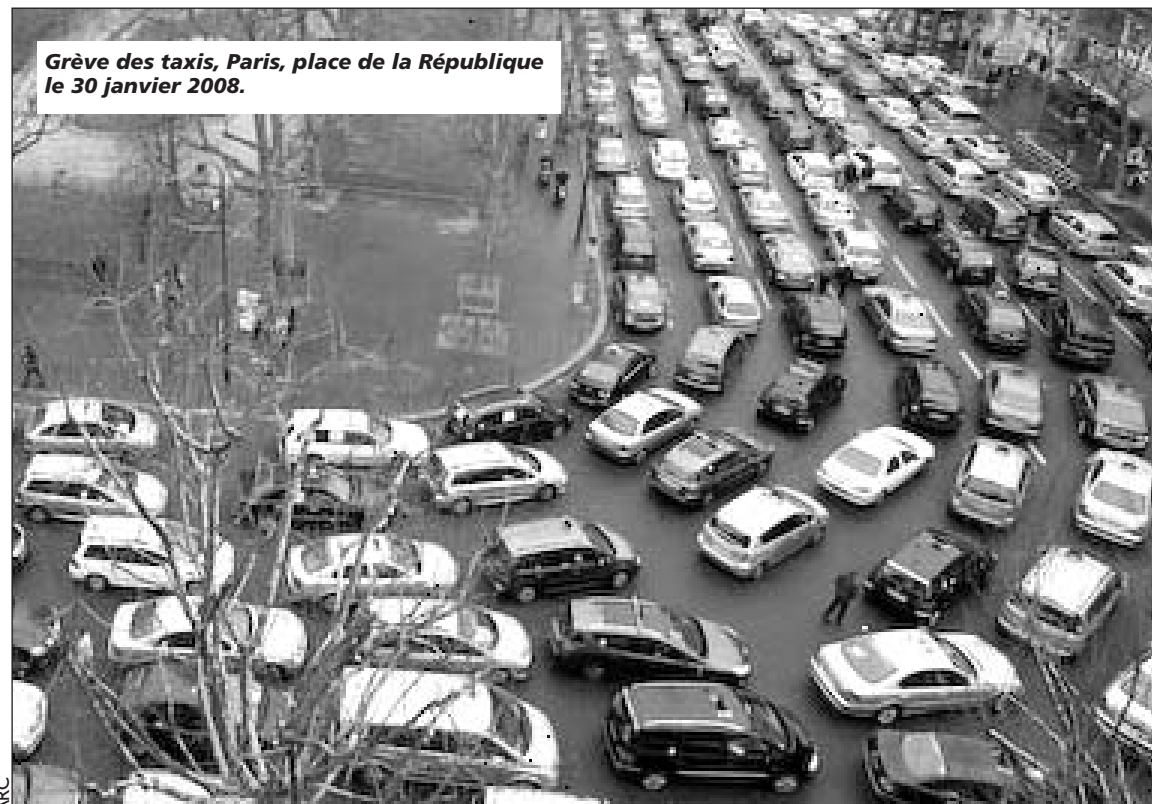
L'affaire ayant fait quelque bruit, on a ensuite appris que des jeunes gens d'origine maghrébine avaient eux aussi déposé plainte. Sur une photo ayant paru dans un journal, ils venaient de reconnaître

parmi ces policiers plusieurs de ceux qui, peu après les événements du pub, mais cette fois dans un autre établissement, les avaient insultés, giflés, menaçant d'une de leurs armes un de ces jeunes en promettant de lui « mettre une balle dans la tête ».

Il paraît que les policiers mis en cause – des membres de la BAC (brigade anti-criminalité), l'un d'eux étant même officier de justice – étaient « bien notés (et) avaient reçu plusieurs lettres de félicitation », selon leur hiérarchie.

C'est sans doute pourquoi, suspendus et inculpés pour apologie de crime contre l'humanité et provocation à la haine raciale, ces sinistres individus ont... été laissés en liberté. C'est la « tolérance zéro » façon Sarkozy.

Pierre LAFFITTE



Des attaques qu'il ne faut pas laisser passer

Dans de nombreux établissements, la dotation horaire globale, c'est-à-dire les moyens horaires attribués par les rectorats pour qu'un collège ou un lycée puisse fonctionner l'année suivante, commence à être connue. Et pour bien des établissements, c'est la douche froide.

Cette année, la dotation est à l'image de la politique du gouvernement, qui vise à rogner sur les services publics. Fillon avait annoncé la couleur il y a quelques mois, en déclarant qu'il y aurait « moins de services, moins de personnels, moins d'État sur le territoire ». Pour l'Éducation nationale, un programme drastique de suppressions de postes est prévu : près de 9 000 postes sont supprimés cette année et pas moins de 80 000 le seront entre 2009 et 2012, au rythme de 20 000 par an. Cela signifie par exemple, pour la rentrée 2008, près de 800 suppressions de postes

fixes sur l'académie de Versailles, pas loin de 650 sur l'académie de Créteil.

Ces suppressions de postes remettent en cause la réussite des élèves, en particulier ceux des départements les plus défavorisés. Concrètement, cela signifie des classes aux effectifs de plus en plus chargés, la disparition progressive des dédoublements de classes, en particulier pour l'enseignement des langues, la remise en cause des classes pour les élèves en difficulté et même, dans bien des lycées, la quasi-impossibilité pour des élèves de terminale de redoubler, compte tenu de la surcharge des effectifs.

Le ministère de l'Éducation voudrait faire passer la pilule en arrosant les enseignants d'heures supplémentaires, selon le mot d'ordre de « Travailler plus pour gagner plus ». Mais beaucoup ne sont pas dupes et comprennent qu'accepter ces heures supplémentaires signifie cautionner la politique de sup-

pression massive des postes d'enseignants, laisser se dégrader encore davantage les conditions de travail, individualiser les rémunérations alors que tout le monde a besoin d'une augmentation du pouvoir d'achat.

Ces attaques arrivent à un moment où les personnels de l'Éducation nationale sont plus que jamais visés par le rapport Pochard sur le « métier d'enseignant » commandé par Darcos. Ce rapport préconise entre autres choses d'annualiser les services des enseignants, de conditionner les salaires au mérite et à l'investissement personnel, de généraliser la bivalence (l'enseignement de deux matières) dans le but de supprimer encore plus de postes.

Il faut que ces attaques sans précédent, qui frappent aussi bien les élèves que les enseignants, entraînent des réactions, nombreuses et convergentes !

Stéphane HENIN



ité scolaire Henri-Wallon Aubervilliers (Seine-Saint-Denis)

Grève contre les suppressions de postes

À la cité scolaire Henri-Wallon à Aubervilliers, qui compte environ 400 élèves au collège et 900 élèves au lycée, nous avons appris que, pour la rentrée de septembre 2008, la dotation horaire globale était révisée à la baisse par le rectorat, avec 225 heures en moins.

En effet, prétextant une baisse démographique, le rectorat a décidé la suppression de sept classes (six au lycée et une au collège), ce qui implique la disparition d'au moins 14 postes d'enseignants (12 au lycée et 2 au collège). Du jamais vu dans cet établissement. Parallèlement, le rectorat a prévu 177 heures supplémentaires pour assurer en partie les heures des postes supprimés.

Ces annonces ont été prises par les enseignants comme une véritable provocation, une manière scandaleuse d'organiser la dégradation des conditions de travail de tous. De telles mesures signifient la disparition des dédoublements de classes, en particulier pour les langues vivantes, et la quasi-impossibilité de redoubler pour les terminales, alors que pour un nombre significatif d'élèves le redoublement représente une seconde chance. Les élèves de seconde admis en première ne pourraient plus poursuivre leur scolarité au lycée. Une telle

politique, si elle entraine dans les faits, fabriquerait de véritables ghettos scolaires, au moment même où le gouvernement se targue de les casser. Avec 14 à 15 postes supprimés, toutes les équipes pédagogiques sont décapitées, alors qu'on nous rebat les oreilles sur la nécessité de les « fidéliser » en Seine-Saint-Denis.

Jeudi 7 février, une assemblée générale de plus de 50 enseignants a décidé de se mettre en grève à partir du lundi 11 février avec deux revendications simples : refus des heures supplémentaires, rétablissement de tous les postes et de toutes les classes supprimés.

La grève a été suivie à plus de 80 % au lycée. Des visites aux écoles et aux collèges des environs ont été organisées par des équipes de grévistes et ont toujours reçu un accueil chaleureux. Le soir, une réunion au lycée a rassemblé près de 200 personnes, pour moitié des élèves qui veulent se joindre au mouvement, pour moitié des parents très solidaires. De nombreux élus de gauche étaient présents pour apporter leur soutien.

Jeudi 14 février, un rassemblement est prévu devant le rectorat de Créteil, auquel des parents et des élèves ont annoncé qu'ils participeraient.

Correspondant LO

ycée Nobel Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis)

Un « creux démographique » qui a bon dos...

Au lycée Alfred-Nobel de Clichy-sous-Bois, comme dans les autres établissements d'Ile-de-France, les projets de DHG pour la rentrée 2008 viennent d'être connus. Cette dotation horaire globale fixe le nombre d'heures attribuées par semaine pour organiser les enseignements.

Au lycée et ailleurs, on nous dit que les suppressions d'emplois dans l'enseignement se justifieraient par un « creux démographique », qui durerait jusqu'en 2012. Pour nous, elles concernent trois postes au moins, et plusieurs classes. Lors d'une assemblée générale, nous avons donc décidé la grève et le blocage de l'établissement jeudi 7 février. En nous penchant sur la question, nous avons découvert que le fameux « creux démographique » n'était qu'un

mensonge en ce qui nous concerne : l'addition des effectifs des classes de troisième des différents collèges au sein desquels sont recrutés les élèves de seconde montre que, avec un taux de redoublement et de réorientation habituel, c'est au contraire une nouvelle classe de seconde qu'il faudrait créer, pour y maintenir le nombre d'élèves en dessous de 30, comme c'est réglementaire dans un établissement de zone sensible !

Face à cet argument, le rectorat, qui a reçu une délégation, a affirmé que nos chiffres étaient faux, alors que les siens s'appuyaient sur ceux des inspecteurs qui seraient « de réels spécialistes des remontées scolaires » ! Il n'empêche que le lendemain, 8 février, le proviseur annonçait qu'il voulait supprimer en seconde l'option du lycée qui mène aux forma-

tions tertiaires STG (Services et technologies de la gestion). Cela lui permettrait de se plier à la baisse de la dotation, mais en supprimant plusieurs classes.

À la question de savoir comment il justifiait cela, le proviseur a répondu que ça ne lui poserait pas de problème de se débarrasser des élèves venus pour cette filière car, selon lui, ils « manquent d'ambition ». Cet argument n'a pas manqué de choquer ceux qui l'ont entendu, mais il était certainement plus sincère que l'argument démographique !

En tout cas, cela a renforcé l'indignation d'une partie des personnels, qui se posent la question de poursuivre et de renforcer le mouvement.

Correspondant LO

*urquie

Le foulard rendra la femme encore plus esclave

Samedi 9 février, le Parlement turc a adopté en seconde lecture, par 411 voix sur 550, un amendement constitutionnel proposé par l'AKP, parti du Premier ministre Erdogan, et soutenu par l'extrême droite nationaliste (MHP) afin d'obtenir l'indispensable majorité des deux tiers. Cet amendement, en prévoyant notamment que « personne ne pourra être privé de son droit à l'éducation », aurait pour résultat d'autoriser l'accès des universités aux femmes portant le foulard islamique, alors que cet accès leur était interdit jusqu'à présent.

Le gouvernement Erdogan veut ainsi donner satisfaction à la fraction la plus réactionnaire de l'électorat, mais aussi sans doute créer une diversion au moment où les difficultés économiques s'accroissent. Nos lecteurs trouveront ci-après l'article de nos camarades de Turquie, qui publient *Sınıf Mücadelesi* (UCI).

Pendant que dans tous les pays du monde on discute de la récession économique, le gouvernement AKP donne la priorité au foulard. Certains se demandent pourquoi soudainement le foulard revient au premier plan de l'actualité. Mais il y a cinq mois l'AKP l'avait ouvertement dit dans sa propagande électorale et de plus, alors que les vrais problèmes ne trouvent pas de solution, il y a sans doute besoin d'autres sujets pour occuper l'actualité.

(...) On ne peut cependant réduire le problème du foulard à l'AKP. Tous les partis bourgeois et les dirigeants qui se sont succédé au pouvoir ont nourri la réaction religieuse. De ce point de vue, tous ces partis ont rempli leur mission. À tel point que les concessions faites dans le passé les obligent aujourd'hui à une concession encore plus importante aux milieux religieux réactionnaires.

La réaction religieuse a trouvé le maximum de soutien après le coup d'État militaire du 12 septembre 1980. Les hommes d'État et les généraux, pour faire barrage aux luttes croissantes de la classe ouvrière pour ses droits sociaux et économiques, ont décidé consciemment d'avoir recours à la réaction religieuse. Aux ouvriers qui luttèrent pour leurs droits, il a été proposé de faire plutôt des prières pour l'autre monde... Et ainsi la réac-



tion religieuse a été renforcée.

Le dirigeant d'une secte connue, Fethullah Gülen, a pu dire en parlant du général putschiste Evren qu'il a « mérité le paradis », car le coup d'État du 12 septembre a rendu les cours de religion obligatoires dans le primaire et le secondaire.

Aujourd'hui, l'enseignement universitaire devient problématique. Il n'y a pas suffisamment de foyers universitaires, pas d'enseignement de qualité, pas d'enseignants qualifiés, pas assez d'universités ; ceux qui ont terminé leurs études ne trouvent pas de travail et ceux qui trouvent du travail n'ont pas la formation requise... Le gouvernement, qui ne trouve pas de solution aux vrais problèmes, va rajouter dans les

universités un problème supplémentaire de réaction et de répression.

Le foulard n'est pas « un droit qui rend les femmes plus libres » ni « un problème de droit humain », contrairement à ce qui est dit par des politiciens sans vergogne. Le foulard est un symbole de la réaction religieuse et de la domination des hommes sur les femmes. Il rend les femmes encore plus esclaves. Les politiciens « mâles » discutent de la manière dont les femmes doivent attacher leur foulard sans même leur demander leur avis... N'est-ce pas très révélateur ?

Dans les universités, il y a environ 2 400 000 étudiants, dont environ 1 040 000 étudiantes ; parmi celles-ci, on estime qu'environ 3 000 mettent le fou-

lard. Mais maintenant la pression religieuse va augmenter énormément leur nombre. Et ceci n'est pas bon signe pour les droits des femmes.

Si le gouvernement était vraiment sincère, et s'il était vraiment pour les libertés, il commencerait par accorder le droit de grève, le droit d'avoir des conventions collectives à ses fonctionnaires ; il résoudrait la question kurde qui occasionne tant de souffrances ; il répartirait le revenu équitablement, et pas seulement en paroles. Qu'il reconnaisse les droits syndicaux pour tout le monde ; qu'il fasse le nécessaire contre la pression, la violence, les viols et les assassinats commis au nom des coutumes ; qu'il améliore les conditions des travailleuses ; qu'il crée des crèches...

Bien sûr, le gouvernement ne lève même pas le petit doigt pour résoudre tous ces problèmes subis par les enfants et les femmes. Le gouvernement AKP, qui est au pouvoir depuis six ans, non seulement n'apporte pas de solution à ces problèmes, mais les aggrave encore plus.

Avec cette nouvelle loi sur le foulard, ce sont encore les enfants des milieux populaires qui vont souffrir. La pression va s'accroître dans les campagnes, dans les universités de l'Est, et sur tous les étudiants, les droits seront plus limités encore. Les étudiantes, qui pouvaient s'appuyer sur cette loi pour ne pas subir le foulard, n'auront plus cette possibilité. Et la réaction franchira une nouvelle étape.

Patrons assassins

Fin janvier, dans le quartier de Davutpacha à Istanbul, une explosion dans un centre industriel a causé la mort de 22 ouvriers et en a blessé plus de 160. Les responsables ont expliqué qu'il y avait plusieurs entreprises dans ce centre industriel. Par exemple, dans le bâtiment en question, il y avait une entreprise de lavage de jeans neufs qui n'avait pas d'autorisation. Une autre entreprise, qui aurait dû normalement être sous scellés par décision de la municipa-

lité, continuait à fonctionner. Un autre atelier, qui avait été évacué par la municipalité car considéré comme trop dangereux, hébergeait une société autorisée à fabriquer du plastique. Et dans ce même bâtiment il y avait un atelier de fabrication de pétards.

Selon certains témoins, il y a eu plusieurs grandes explosions et auparavant il y avait déjà eu plusieurs petites explosions, mais aucun responsable de la sécurité ne s'en était soucié. Ce

bâtiment était une bombe à retardement : aucun contrôle des normes de sécurité, qui n'étaient bien sûr pas respectées. Ni la municipalité, ni les responsables du ministère du Travail n'ont rempli leur tâche. Dans ces ateliers clandestins, les conditions de sécurité des ouvriers sont le cadet de leurs soucis.

Ce n'est pas la première fois que dans le secteur du textile l'explosion de cuves occasionne des morts. Au mois de juin dernier, dans la ville de Çorlu, une cuve a explosé à cause du gaz,

provoquant la mort de quatre ouvriers. De même à d'autres occasions.

Dans les ateliers clandestins, des ouvriers sont obligés de travailler dans des conditions lamentables, avec des salaires de misère. Les patrons, qui n'en ont jamais assez, laissent s'installer des conditions qui débouchent sur des accidents mortels ou causent de graves blessures, et la plupart du temps désignent les ouvriers comme fautifs !

Extrait de *Sınıf Mücadelesi*

*chad

Grâce au soutien de la France, la dictature se renforce

Dans la foulée du succès militaire obtenu par le président tchadien Idriss Déby, celui-ci fait arrêter et élimine ses opposants politiques.

Plusieurs auraient été exécutés et trois figures marquantes de l'opposition ont été arrêtées par des hommes armés, après la fin des combats. On ignore ce qu'ils sont devenus. Le principal d'entre eux est un ancien chef de l'État en titre, par ailleurs président d'un comité de suivi d'un processus, initié le 13 août 2007, censé aboutir à des élections d'ici à 2009. Le moins qu'on puisse dire, c'est que pour ces futures élections démocratiques c'est mal parti !

Le commissaire européen au Développement a protesté contre l'arrestation des représentants « charismatiques » de l'opposition tchadienne. Quant à l'ineffable Kouchner, il a déclaré : « *Maintenant il faut qu'il (le gouvernement Déby) prouve qu'il est vraiment le gouvernement de tous les Tchadiens, et je pense qu'il le fera.* » À quoi Déby a répondu de façon lapidaire : « *Moi je suis sur le terrain pour sauver le pays, mais je ne m'occupe pas de ces détails.* »

Idriss Déby est arrivé au pou-

voir en 1990, exactement comme les rebelles qui viennent d'être repoussés ont tenté de le faire, grâce à une colonne militaire en provenance du Soudan. Plus tard, il s'est fait élire président de la République. Encore plus tard, il a fait modifier la Constitution de façon que le nombre des mandats présidentiels ne soit plus limité par la loi.

Enfin, en août dernier, Déby s'est engagé, dans un accord avec l'opposition, à procéder à des élections en 2009. C'est précisément le responsable de la surveillance de la bonne application de cet accord qui vient d'être enlevé.

Le maintien de la dictature doit énormément au rôle de la France dans les affrontements récents contre les rebelles. Selon les déclarations officielles, l'armée française ne serait pas intervenue directement dans les combats. Mais un journal comme *La Croix* affirme l'inverse : des troupes spéciales françaises auraient pris part aux combats et des officiers auraient coordonné une attaque de

l'armée tchadienne. Et il est évident que, de toute façon, le soutien logistique de l'armée française a été déterminant. Ainsi, en « sécurisant » l'aéroport de N'Djaména, sous prétexte de permettre l'évacuation des ressortissants étrangers, les troupes françaises ont permis à l'aviation d'Idriss Déby de disposer d'une base majeure pour ses hélicoptères de combat, qui semblent avoir été décisifs dans les affrontements. Sans compter le ravitaillement en munitions, etc.

Déby peut à bon droit se féliciter que « *la France n'a pas failli à ses engagements* » et « *a tenu ses engagements fortement par rapport à l'agression* ». Et rappelons que le ministre français de la Défense, Hervé Morin, a cru bon de se rendre au Tchad le 6 février, pour bien incarner l'alliance française.

Grâce au soutien des Sarkozy, Kouchner, Morin et des militaires français, la dictature d'Idriss Déby, après avoir vacillé, se retrouve peut-être solidement en selle. Idriss Déby pourra, avec son clan, profiter de la manne du pétrole dont l'exploitation a commencé dans le sud du pays.

André VICTOR

*afghanistan

Un journaliste menacé de mort pour s'être interrogé sur les droits des femmes

Sayed Perwez Kambakhsh, journaliste de 23 ans, vient d'être condamné à mort par un tribunal de la province de Balkh, dans le nord de l'Afghanistan.

Arrêté depuis plus de trois mois, il a fait l'objet d'un procès à huis clos, sans avocat pour l'assister, pour avoir téléchargé et distribué à ses camarades d'université un article jugé « *insultant pour l'islam et interprétant de manière erronée des versets du Coran* ». Pour s'être étonné de ce que le Coran « *autorise la polygamie mais interdit la polyandrie* », il a été convaincu de « *blasphème* », punissable de mort, selon la loi afghane, en application de la « *charia* ». Après des protestations d'organisations internationales, notamment de journalistes, le président du Sénat afghan a soutenu les conclusions du tribunal. Le procureur-adjoint de la province aurait même menacé d'arrestation les journalistes qui soutiendraient leur confrère.

Selon l'AIJA, association afghane de journalistes, il serait en réalité reproché à Kam-

bakhsh les prises de positions de son frère, journaliste lui-même, qui a dénoncé la corruption des autorités de la province de Balkh et de certains commandants locaux.

Il demeure que, sept ans après la chute du régime des talibans, les conditions de vie en Afghanistan, dans la partie administrée par le prétendu régime démocratique de Hamid Karzaï, soutenu par les États-Unis et la France, en particulier celles des femmes, sont toujours dignes du Moyen Âge. Sous la loi des bandes armées des seigneurs de guerre, toujours victimes du droit coutumier et des crimes « *d'honneur* », les femmes et les fillettes afghanes sont non seulement fréquemment l'objet de violences domestiques, mais elles se voient refuser l'accès aux soins de santé, à l'éducation, à la justice, à l'emploi et à la libre circulation. Un récent et accablant rapport d'une ONG estime que leur situa-

tion ne fait que s'aggraver depuis cinq ans. Dans le sud en particulier, où les talibans regagnent du terrain, mais pas uniquement là, incendies d'écoles et meurtres d'enseignantes visent à interdire l'enseignement aux filles.

55 000 militaires occidentaux, dont plus de la moitié de soldats américains, sont toujours engagés en Afghanistan et Sarkozy a annoncé l'envoi de plusieurs centaines d'hommes supplémentaires pour renforcer le contingent français, fort déjà d'un millier de soldats. Ce soutien des impérialistes au régime d'Hamid Karzaï, prétextant l'« *assistance* » et la « *sécurité* », ne règle en rien les problèmes quotidiens de la population, et encore moins des femmes. Au contraire, les assauts, les attentats, l'état de guerre permanent entretenu dans certaines régions, ne font qu'accentuer la pauvreté et l'arriération des conditions de vie des villageois.

Viviane LAFONT

Cimetières de bateaux et bagnes pour prolétaires

L'Organisation maritime internationale (OMI) vient de consacrer une nouvelle réunion aux conditions de travail dans les chantiers de recyclage des vieux cargos.

L'OMI veut arriver à trouver un accord, entre les armateurs qui vendent leurs épaves aux démolisseurs, ces derniers et l'ensemble des pays concernés, portant sur les conditions de sécurité pour les hommes et l'environnement. Ce « *projet de démantèlement des navires en fin de vie* » doit être signé avant 2010. Ce n'est pas tant le sort des ouvriers bengalis et indiens, pays où sont situés les plus grands chantiers de démolition, qui préoccupe les organismes internationaux et les gouvernements, que celui des armateurs.

Actuellement peu de bateaux sont mis à la démolition ; la croissance du trafic maritime est telle que les armateurs font des profits y compris en faisant naviguer des bateaux hors d'âge. Des pétroliers à simple coque, qui seront définitivement interdits en 2010, sont transformés en navires aptes à charger des marchandises solides. Actuellement la moyenne d'âge des navires de commerce augmente et atteint presque les 35 ans. Mais tout a une fin, même la croissance du trafic, et à ce moment-là les armateurs voudront les vendre à la casse à des chantiers des pays pauvres...

Car, pour que le ferrailage soit rentable, il ne suffit pas que les cours des métaux soient élevés. Il faut aussi que le travail soit fait à la main par des

ouvriers qui risquent leur vie en découpant des réservoirs de carburant au chalumeau, en travaillant à la voltige sur des parois de tôle, pieds nus, sans gants ni casque, en respirant amiante et gaz toxiques dans les soutes à longueur d'année. Il n'y a aucun registre des accidents du travail dans ces chantiers. Mais un rapport établi en lisant la presse locale, peu suspecte de critiquer les patrons des chantiers, en a totalisé des milliers en quelques années.

Le scandale causé par l'affaire du porte-avions *Clemenceau* et du paquebot *France*, tous deux bourrés d'amiante jusqu'aux cheminées et confiés à des chantiers où même le masque en carton est inconnu, a imposé ces discussions de l'OMI et cette recherche d'un « *accord* ». Si celui-ci est du même tonneau que le précédent, on peut prévoir d'avance qu'il ne changera rien pour les ouvriers d'Asie. En effet la convention de Bâle, signée par 169 pays en 1992, précise qu'un pays ne peut pas exporter ses « *déchets* » sans un certain nombre de précautions. Mais les armateurs et leurs avocats ont prouvé depuis longtemps que leurs bateaux pourris ne sont pas des « *déchets* »... car ils se rendent au cimetière des bateaux par leurs propres moyens !

Paul GALOIS



Le chantier de démolition d'Alang en Inde.

Logement

Un rapport qui se construit bien plus vite que des logements

En annonçant le déblocage d'une enveloppe de 250 millions d'euros pour la mise en œuvre d'un plan pour les sans-abri, le gouvernement a rendu public le rapport d'une commission sur « l'hébergement d'urgence ». Celle-ci avait été confiée au député-maire UMP de Versailles, en décembre dernier, à la suite de la polémique sur le nombre de places disponibles dans les centres d'hébergement d'urgence, après l'évacuation du campement de Notre-Dame de Paris par l'association « Les enfants de Don Quichotte ».

La somme proposée est dérisoire rapportée au problème des sans-abri, et ce n'est pas la nomination d'un... superpréfet, chargé de coor-

donner un plan pluriannuel pour les sans-abri qui y changera quelque chose.

250 millions d'euros, c'est bien maigre au regard de 1,7 milliard d'euros de besoins chiffrés par les associations de sans-abri.

Comment une telle somme pourrait-elle suffire à faire que, comme le veut le rapport, « personne ne puisse être expulsé sans qu'une solution d'hébergement digne ne soit proposée » ?

Quant à la loi sur le logement opposable, entrée en vigueur le 1^{er} janvier de cette année, il faudrait pour l'appliquer efficacement, près de dix fois plus de logements disponibles que ce que pourront attribuer cette année les préfets. Car pour 600 000 demandes consi-

dérées comme prioritaires par cette même loi, seuls 60 à 65 000 logements sont attribuables.

Le rapport a condamné l'idée d'« installer les SDF dans des gymnases ou des hôtels indignes », mais cette affirmation, comme bien d'autres, relève de vœux pieux.

Reste que vu le nombre de mal-logés et le renchérissement des loyers, conséquence directe de la pénurie, seul un programme de construction de plusieurs millions de logements sociaux serait capable de répondre à cette situation d'urgence. Mais c'est justement ce que le gouvernement se garde bien de prévoir.

David MARCIL



Maisons-Alfort (Val-de-Marne)

Marchands de sommeil et maire complice

Depuis deux mois, des locataires de la Boule du Vert, un hôtel meublé de Maisons-Alfort, sont menacés de se retrouver à la rue par la faute du propriétaire de l'hôtel.

Depuis des années, plusieurs familles vivent dans cet hôtel miteux faute d'avoir pu bénéficier d'un logement social à Maisons-Alfort. Toutes ces personnes travaillent et payent régulièrement leur loyer.

Les propriétaires, une riche famille dont l'hôtel ne représente qu'un millième de la fortune personnelle, ont encaissé des loyers de 500 euros par mois pour des chambres de 12 m². Ils ont toujours refusé de faire les travaux élémentaires de sécurité pourtant exigés depuis 2005 par la Préfecture et la commission locale de sécurité.

En novembre 2007, le maire UMP a pris un arrêté de fermeture de l'hôtel, soi-disant pour contraindre les propriétaires à faire les travaux. Mais ce sont les locataires qui étaient menacés d'être à la rue en plein hiver puisque le maire n'avait prévu aucun relogement.

Prévenus de leur expulsion imminente par le commissariat, les locataires ont contacté des militants de Lutte Ouvrière. Un collectif de soutien s'est mis en place, composé des partis de

gauche et d'extrême gauche, de la CGT, de la FCPE, de la CNL et de la Ligue des Droits de l'Homme, afin d'empêcher physiquement l'expulsion et de dénoncer ce scandale sur la place publique.

Cela a obligé le maire à suspendre l'exécution de son arrêté de fermeture. Quant aux propriétaires, bien décidés à revendre l'hôtel et à se débarrasser des locataires, ils refusent de payer les factures d'électricité, d'eau et de gaz. Du coup, EDF est venu couper l'électricité et Veolia a prévu de couper l'eau le 25 février.

C'est pour exiger le relogement immédiat des locataires de l'hôtel qu'il y avait foule au conseil municipal le jeudi 31 janvier. Le maire, peu habitué à être contesté, a dû s'expliquer. Il ne cessait de répéter : « Ce n'est quand même pas à la Mairie de se substituer à un propriétaire défaillant ». Mais le public lui a répondu « Si, vous le devez ! Débrouillez-vous pour vous faire rembourser par les propriétaires ».

Un rassemblement est prévu à la mairie samedi 16 février à 11 heures.

Correspondant LO

Étude

L'hospitalisation publique mise à mal pour engraisser le privé

Dans sa plaquette de présentation de l'hôpital privé de Chantilly, qui a ouvert il y a quelques mois, le trust des cliniques privées, La Générale de Santé, se vante de la mise sur pied « d'une opération innovante de partenariat » qui a permis l'ouverture de ce nouvel établissement... Doux euphémisme pour définir une opération qui a entraîné fermetures et blocages de crédits dont tous les établissements publics de santé du département de l'Oise ont eu à subir les conséquences.

La Générale de Santé possédait à Senlis une petite clinique qui végétait : la clinique Saint-Joseph. Avec l'appui de toutes les autorités de Santé et du gouvernement, la Générale de Santé avait réussi au début des années 2000 un premier coup de maître : elle a fermé sa maternité, qui n'enregistrait que peu de naissances... pour aller installer cette dernière au sein de l'hôpital de Senlis qui, lui, assurait plus de 2 500 accouchements par an. L'hôpital transférait ainsi les bénéfices de ses propres activités d'obstétrique aux actionnaires et médecins de la Générale de Santé.

Puis, sous les auspices du ministère de la Santé, de ses services et de l'actuel ministre du Budget, Woerth, député maire de Chantilly, un projet dit de

« regroupement du pôle privé d'hospitalisation du sud de l'Oise » a été mis sur pied. En réalité il s'agissait d'opérer la fermeture de deux établissements chirurgicaux réputés, à but non lucratif, le Centre médico-chirurgical de Creil et la clinique des Jockeys à Chantilly, pour transmettre leur activité au trust de la Générale de Santé, qui ne possédait, lui, qu'un petit établissement, en manque de clientèle, à Senlis. La fermeture de ces deux établissements, réputés pour leurs compétences en chirurgie complexe et traumatique, activité la plus lucrative, ne pouvait évidemment que mieux assurer encore la prospérité des actionnaires de la Générale de Santé.

Certaines années, la totalité des attributions financières, prises sur l'argent des assurés sociaux et consacrées en théorie à la modernisation des hôpitaux publics du département de l'Oise, ont été utilisées pour financer l'opération. Pendant ce temps, les hôpitaux publics de tout le département devaient faire face à la pénurie organisée par le ministère. Les élus du secteur, eux, gardaient le silence, se contentant d'espérer que la localisation finale soit dans leur propre commune.

Au final, ce regroupement a été fait à Gouvieux, à proximité

des zones d'habitations des plus riches, et, pour faire mieux et plus clinquant, il s'appelle donc « Hôpital privé de Chantilly ». Les services chirurgicaux des établissements semi-publics ont été transférés il y a quelques mois. Quant aux services de médecine et d'urgences, qui devaient l'être également, la Générale de Santé, qui ne les trouvait sans doute pas intéressants financièrement, les a suspendus. Reportant ce transfert « au plus tôt en 2010 », elle laissait ainsi les établissements partiellement démantelés dans un marasme total, ce dont les patients vont avoir à subir les conséquences. Pendant ce temps, les personnels des Urgences de l'hôpital public de Creil, tragiquement sous-dotés, continuent leur mouvement de protestation, les personnels et les malades de l'hôpital public de Senlis, doivent faire face au manque de moyens, tout comme l'hôpital de Clermont. Une population de plus de 300 000 habitants subit les conséquences de ces choix indignes. Mais qu'importe pour certains la santé publique, pourvu que vivent les profits de la Générale de Santé.

Correspondant LO

Carrefour Grand Littoral – Marseille

La grève continue

Après la journée de grève du 1^{er} février dans la grande distribution, les employés de Carrefour Grand Littoral, dans les quartiers Nord de Marseille, ont poursuivi la grève avec FO, la CFDT et la CGT.

Tout ce magasin, sur deux niveaux, qui emploie 600 personnes, est fermé par les rideaux de fer. La grève est suivie à 80 % par le personnel, dont les agents de sécurité.

La direction n'a pu ouvrir que mercredi 6, jeudi 7 et vendredi 8 février. Sur les 20 % de personnels qui travaillaient, la moitié étaient des cadres.

Le magasin est maintenant fermé, heureusement pour les clients, car les cadres laissaient en rayon des produits alimentaires périmés. Les grévistes en parcourant le magasin ont pu en remplir sans peine leur caddy. Les camions n'ont plus fait de livraisons.

Le gros problème vient des salaires, pour la plupart inférieurs à 1 000 euros : 700 euros net pour une caissière à temps partiel imposé, et 950 euros à temps complet avec 12 ans d'ancienneté !

Les grévistes ne veulent plus des temps partiels imposés. Ils veulent la revalorisation des plus petits niveaux qui sont payés en dessous du smic. Pour qu'ils atteignent le smic, la direction y intégrait « le forfait pause ». Enfin ils demandent la revalorisation des tickets restaurant qui ne valent que 3 euros alors que dans les autres magasins, il est de 5 euros, ce qui n'est déjà vraiment pas excessif : à part un sandwich, on ne voit pas ce qu'on peut manger. Comme dit une caissière : boire ou manger il faut choisir !

Les grévistes revendiquent une prime exceptionnelle de 250 euros par salarié, en raison

du chiffre faramineux de bénéfices annoncé par le magasin.

Ils demandent que le magasin ferme en hiver à 21 h au lieu de 22 h, car ces fermetures tardives sont très fatigantes. On rentre d'autant plus tard chez soi que, si le magasin ferme, les caissières n'en ont pas fini pour autant : il leur reste à faire le décompte de leur caisse et son nettoyage.

Les caissières ont le plus souvent des horaires de 30 heures, mais elles peuvent travailler certains jours de 8 h 30 à 12 h et de 16 h à 22 h, et d'autres jours 4 h dans la journée. Ceci au gré du directeur. Du fait du contrat « modulable », on peut faire une semaine de 30 heures aller jusqu'à 39 ou 40 heures une semaine, ou au contraire s'entendre dire un autre jour : « il n'y a pas beaucoup de clients, rentrez chez vous ». Mais alors le temps non travaillé est décompté et il faudra le rattraper une autre fois.

Il est d'ailleurs impossible, avec des horaires aussi irréguliers et incertains, de prendre un second travail pour compléter la paie.

Le personnel de Carrefour Grand Littoral veut que ses conditions de travail et de salaire rejoignent celles des autres magasins Carrefour, alors que la direction invoque le fait que ce magasin était, il y a quelques années, un magasin Continent, pour leur imposer des conditions inférieures.

La direction a assigné à deux reprises les délégués en justice, sans être pour l'instant suivie par celle-ci. Lors d'une première discussion, tout ce qu'elle avait proposé c'était des bons d'achats et une révision des contrats fin mars : on était loin de ce que voulait le personnel.

Alors mardi 12 février, au douzième jour de leur grève, les grévistes se disaient encore plus déterminés.

Correspondant LO

Carrefour Clair – Perpignan

Ce n'est qu'un début !

La journée nationale d'action du 1^{er} février dans le commerce, à l'appel de l'inter-syndicale CGT-CFDT-FO, a été un succès dans les Pyrénées-Orientales.

Au Carrefour Clair, près de Perpignan, à l'appel de la CGT et de FO, nous étions 60 % du personnel en grève toute la journée pour défendre notre pouvoir d'achat et revendiquer une vraie augmentation de salaire.

Au Champion de Saint-Estève, c'est 80 % du personnel qui a cessé le travail. À Perpignan, chez Auchan, Casino,

Carrefour, des débrayages ont eu lieu. C'est du jamais vu ! Des tracts et des pétitions ont été distribués à la clientèle, qui a marqué son soutien en signant massivement la pétition, et aussi pour certains en faisant demi-tour.

Les patrons de la distribution qui font partie des plus grosses fortunes de France, et qui ne paient même pas au smic légal plus de 50 % des employés, n'ont rien lâché. Il va falloir agir encore plus fort si l'on veut gagner !

Correspondant LO

Valdunes – Leffrinckoucke près de Dunkerque

Grève pour les salaires

Entreprise fabriquant du matériel ferroviaire (roues et essieux de TGV) en particulier pour la SNCF, Valdunes dégage des bénéfices importants, 17 millions d'euros en 2007, ce qui représente 74 000 euros de profits produits en une année par chacun des 227 salariés du site... Mais au début du mois de février, la direction a proposé 1,8 % d'augmentation pour 2008, en trois fois sur l'année (1 % en mars, 0,4 % en juin, 0,4 % en octobre). Ce qui fait à peine 30 euros d'augmentation en moyenne.

1,8 % d'augmentation, déjà ça nous a énervés. Mais ce qui

nous a le plus mis en colère, c'est le paiement en trois fois sur l'année. Il aurait fallu attendre octobre 2008 pour avoir le 1,8 %.

Lundi 4 février, la CGT a appelé à des assemblées générales du personnel de production et de maintenance pour chaque poste (matin, après-midi et nuit) afin de décider du type d'action à mener. La réaction a été unanime : la direction propose une augmentation de misère en trois fois, nous on ne fera pas la grève en trois fois, par des petits débrayages. Une grève de huit heures par poste a été décidée à partir de l'équipe de

mardi matin. Les revendications mises en avant étaient 1 600 euros net et 75 euros d'augmentation générale.

Pendant trois jours, la grève a été reconduite à chaque poste et la production a été complètement arrêtée. Dans les ateliers, nous étions à 70 % de grévistes. Il a fallu pour cela que jeudi 7 février, la direction au cours de sa troisième réunion propose 2,5 % d'augmentation en une fois au 1^{er} mars. On est encore loin de nos revendications, mais les grévistes ont repris avec la satisfaction d'avoir fait reculer la direction.

Correspondant LO

Apajh 95 (Val-d'Oise)

Salaires et effectifs, rien ne va plus !

L'Association pour les Adultes et Jeunes handicapés du Val-d'Oise (Apajh 95) comporte dix-huit établissements différents répartis dans tout le département : établissements d'aide par le travail, lieu de vie, maintien à domicile, maison et foyer d'accueil médicalisés.

Comme tous les salariés, les quelque sept cents employés de l'association sont confrontés au problème de la hausse des prix. Au moment du passage aux 35 heures, les salaires ont été pratiquement bloqués. Et depuis, ça dure ! Par exemple, le salaire d'un aide médico-psychologique, un des métiers les plus représentés à l'Apajh, était de 1 315 euros en 1994. En 2008, il est de 1 477,84 euros : un peu plus de 11,60 euros par an d'augmentation ! Tout cela pour un travail bien souvent en équipe avec des samedi-dimanche travaillés régulièrement.

Le financement de l'association est assuré pour l'essentiel par le département. Mais, comme dans tout le secteur social, les moyens financiers manquent, et cela se répercute sur le personnel : ce

teuse biométrique, basée sur la reconnaissance du contour de la main pour contrôler les salariés d'une des structures de l'Apajh, qui prend en charge des personnes handicapées à domicile.

Il y a aussi l'action systématique de la direction aux Prud'hommes, qui ne lésine pas quand il s'agit de dépenser de l'argent en frais d'avocats (740 000 euros de frais de justice en cinq ans, selon la CGT Apajh 95), ou les multiples logements et voitures de fonction pour les directeurs et chefs de services.

Et enfin les tracasseries de tel ou tel directeur, un mélange de radinerie ridicule et de discours moralisant du type « on est dans le secteur social », quand il s'agit de refuser une revendication du personnel ! Mais aussi, des directeurs prêts à engager des procédures de licenciement



n'est pas un travail facile, et les effectifs ne sont pas à la hauteur. L'Apajh use et abuse des contrats de remplacement : en cas d'arrêt-maladie, elle fait appel à un volant de collègues qui viennent en contrats à durée déterminée : quelques jours ou quelques semaines. Cela représenterait plusieurs dizaines d'emplois permanents si l'on transformait ces CDD en CDI.

Or, s'il n'y a pas d'argent, il y a quand même des dépenses surprenantes : par exemple, plusieurs milliers d'euros ont été gaspillés pour une poin-

contre des délégués qui ne plaisent pas, comme cela est arrivé récemment à Sarcelles, où la déléguée centrale CGT de l'Apajh 95 a été sanctionnée par un licenciement pour faute : elle s'était trouvée sur son lieu de travail alors qu'elle devait être en congé ; un licenciement qui, heureusement, a été refusé par l'Inspection du travail.

Mais l'Apajh 95, ce sont aussi des dizaines de salariés jeunes et combattifs, qui entendent se faire respecter !

Correspondant LO

hôpital de Tourcoing

Manque d'effectifs chronique et député hypocrite

Dans les services de long séjour gériatrique du Centre hospitalier de Tourcoing les conditions de travail ne cessent de se dégrader depuis que la direction a décidé la diminution des effectifs sur l'hôpital, comme l'exige le ministère, alors que le personnel était déjà scandaleusement insuffisant.

La dernière trouvaille pour compléter les équipes, c'est de prendre des aides-soignants en CDD de trois mois non renouvelable et à temps partiel de 75 %. Le salaire est allégé, mais le travail et la fatigue restent à 100 %. Pour faire ces trois-quarts temps, les nouveaux collègues en contrat arrivent après les transmissions des consignes de début de poste et repartent avant celles de fin de poste ! En clair, c'est un personnel soignant qui doit se débrouiller en

n'étant au courant de rien. Les équipes, tous les trois mois, doivent former de nouveaux agents qui ne participent à aucune réunion de transmission. Tous les trois mois les personnes âgées voient arriver de nouveaux venus qui ne connaissent pas leurs habitudes... et parfois l'accueil des nouveaux se fait alors que l'équipe est en sous-effectif ce jour-là.

Lorsqu'il y a un arrêt-maladie dans un service, on travaille en effectif minimum et si on passe en dessous de ce seuil, alors ce sont les soignants des autres services qui doivent se dépêcher de terminer pour aller prêter main-forte là où il y a un problème. Et lorsqu'il manque quelqu'un en équipe de nuit, c'est à l'équipe de jour d'assurer les remplacements.

Les heures à récupérer (difficilement) et la fatigue s'accroissent. Les changements

d'horaire sont fréquents et tout le monde vérifie les feuilles d'horaire à la prise de poste comme à la sortie. Difficile d'organiser sa vie à l'extérieur !

Quelques familles de résidents se sont plaintes à Christian Vanneste, député local de droite bien connu pour être un réactionnaire, condamné pour homophobie, par ailleurs candidat à la mairie de Tourcoing. Celui-ci s'est empressé d'écrire à la direction de l'hôpital pour lui faire part de son inquiétude quant à la qualité des soins dispensés dans les services... Vanneste ne manque pas d'air. C'est lui et ses collègues de droite qui asphyxient les hôpitaux en les privant de budget et donc de personnel, et il ose écrire qu'il s'inquiète de la qualité des soins ! Il devrait aussi être condamné pour hypocrisie et cynisme.

Correspondant LO



NR Roulements – Annecy

Scandale financier ?

Les vagues des scandales financiers pénètrent jusqu'aux paisibles vallées savoyardes : en effet il y a quelque temps la direction générale de SNR Roulements, filiale de Renault jusqu'au 1^{er} avril, informait succinctement les syndicats et la presse que des fonds importants avaient disparu et que le directeur financier de SNR était en cause !

Il faut dire que la direction était bien obligée de lever le voile car la brigade financière de la police judiciaire de Bordeaux était déjà dans les bureaux d'Annecy.

Il a fallu plus d'une semaine pour que la direction communique les chiffres : ce sont 6,5 millions d'euros qui ont « disparu » en moins de trois

mois ! Les explications des directeurs sont plus qu'embarassées : le directeur financier aurait été « abusé par des tiers extérieurs à l'entreprise ». Bizarre, bizarre !

Pour l'instant les travailleurs n'en savent pas plus. Cette affaire survient juste au moment du basculement entre l'ancien actionnaire historique Renault et le nouveau, le groupe japonais NTN. Aussi toutes les hypothèses sont émises dans les discussions, dans les ateliers et bureaux...

Il faudra quand même expliquer comment une telle somme a pu « s'envoler » dans une entreprise où, pour la plus grande partie du personnel, quasiment chaque minute de travail est contrôlée et analysée

et le moindre rebut de production qui est chiffré est reproché aux ouvriers ! Visiblement les mêmes règles de contrôle ne s'appliquent pas aux sphères dirigeantes !

Inutile de dire que cette affaire anime toutes les conversations dans les ateliers, non seulement sur la nécessité d'en finir avec l'opacité des comptes et des projets de nos patrons, mais aussi sur les salaires. À chaque négociation salariale (qui cette année n'a pas encore eu lieu) la direction générale pleure sur le moindre euro d'augmentation, alors qu'elle vient de faire la preuve qu'elle est capable de laisser filer des millions !

Correspondant LO

Chantiers de l'Atlantique Saint-Nazaire (Loire-Atlantique)

Patrons, responsables pour la rentabilité pas pour la sécurité !

Le tribunal correctionnel de Saint-Nazaire a rendu, lundi 11 février, son verdict suite au procès qui devait déterminer les responsabilités dans la chute, le 15 novembre 2003, d'une passerelle d'embarquement à bord du paquebot *Queen-Mary 2* en construction, entraînant une quarantaine de personnes dans sa chute. L'accident avait fait seize morts et 29 blessés.

Le jour de l'accident, un samedi où s'effectuait la finition du paquebot, avec un nombre important de visiteurs annoncés et des salariés en train de travailler, une deuxième passerelle aurait dû être ouverte. Mais cela n'avait pas été fait pour des raisons d'économies.

Bien que le tribunal ait retenu le « défaut d'organisation dans la chaîne des contrôles » pour les Chantiers de l'Atlantique et le fait que la passerelle n'ait pas été « construite dans les règles de l'art » par son sous-traitant, la société Endel (groupe Suez), constructeur d'échafaudages, les deux entreprises s'en tirent bien. Quatre ans après la mort de 16 personnes, ils n'auront à payer, outre les indemnités dues aux victimes (au total dix millions d'euros), que des amendes d'un total de 177 500 euros pour chacune des deux entreprises, pour homicides et blessures involontaires. Ce ne sont même pas les 225 000 euros demandés lors du réquisitoire, qui seraient restés dérisoires de toute façon, compte tenu des possibilités financières des

deux entreprises ! Et avec ces quelques dizaines de milliers d'euros d'amendes, les dirigeants des deux sociétés, c'est-à-dire leurs principaux et vrais responsables de la catastrophe, sont dédouanés des morts et des blessures que leur cynisme en matière de sécurité a causés. Quel mépris pour les victimes et les familles !

En fait, dès le départ le procès était faussé. Huit salariés inculpés (cadres, chefs de chantiers, ingénieurs) ont été acquittés, n'étant que des exécutants et des lampistes. Mais si les parents des victimes avaient souhaité que les PDG des deux sociétés soient condamnés y compris à de la prison, c'était sans espoir. En fait, ce ne sont pas les PDG qui ont été inculpés, mais leurs sociétés respectives, en tant que personnes morales. Celles-ci ne pouvaient pas être condamnées à de la prison, leurs PDG ne le sont donc pas non plus. Et les amendes qu'ils vont devoir payer coûteront bien moins cher aux sociétés que de mettre en place de véritables mesures de sécurité.

Car si un accident semblable est exceptionnel, c'est quotidiennement que de nombreux patrons, comme ceux des chantiers, ne traitent pas les problèmes de sécurité avec le sérieux indispensable et les investissements nécessaires et préfèrent privilégier la seule rentabilité.

Correspondant LO

La compagnie Jolie Môme communique :

Le 19 avril 2005, des chômeurs, des intermittents du spectacle, des retraités se sont invités au siège de la CFDT pour demander pour quelles raisons et au nom de quoi « les accords » les concernant avaient été signés.

Deux ans plus tard, sans autre motif que la « violation de domicile », deux des manifestants (Michel Roger de la Compagnie Jolie Môme et Ludovic Prieur animateur du webmédia associatif et coopé-

ratif hns-info.net) sont mis en examen à la demande de la direction nationale de la CFDT.

Pour apporter son soutien à ces camarades, Lutte Ouvrière invite à participer à l'après-midi de protestation qui aura lieu samedi 16 février au Théâtre de la Belle Étoile à Saint-Denis, avec à 13 h 30 la projection du film sur la grève de LIP en 1973, suivie d'un débat.

Contrôle aérien

Les grévistes refusent d'être baladés

Les ministres sont têtus, mais les contrôleurs aériens aussi. La grève actuelle des « aiguilleurs du ciel » fait suite à de précédents mouvements, pour des raisons analogues, en 2004 et en 2007.

En 2004, le trafic aérien ne cessant de croître, et juste après une réorganisation des trajectoires desservant les aéroports parisiens, le ministre des Transports d'alors avait décidé de regrouper à Roissy les contrôleurs d'approche des deux terrains, Orly et Roissy. À cette annonce, l'ensemble des contrôleurs aériens d'Orly et d'Athis-Mons (où la CGT est largement majoritaire) s'étaient mis en grève.

La DGAC (Direction générale de l'aviation civile) fut alors contrainte d'accepter de lancer une étude pour savoir quelle était techniquement la meilleure solution : une approche commune Roissy-Orly, implantée à Roissy, ou la mise en place d'un nouveau centre de contrôle incluant le CRNA (Centre régional de la navigation aérienne) d'Athis-Mons, qui chapeaute toute la région parisienne.

L'étude, menée à grands frais et avec la participation de nombreux contrôleurs des trois centres, concluait qu'un centre unique Opera (Organisme parisien d'en-route et d'approche), basé à Athis-Mons, était la meilleure solution pour garantir la sécurité et une meilleure fluidité du trafic dans l'avenir. Cela assurerait également des gains substantiels en matière environnementale, puisque cela permettrait de réduire en

moyenne de 45 secondes chaque vol au-dessus de l'Île-de-France.

Mais l'année dernière, cause d'une nouvelle journée de grève, voilà qu'un nouveau directeur arrivé à la DGAC a relancé l'idée, jamais réellement abandonnée par les autorités, de muter à Roissy une partie des contrôleurs d'Orly. Et l'on est reparti pour une nouvelle étude qui a conclu qu'en attendant 2015 ou 2018 ou... un jour peut-

être que tout le monde travaille à Athis-Mons, donc dans le sud de Paris, des contrôleurs aériens d'Orly, également en banlieue sud, devraient dès 2011 mettre le cap au nord, pour aller travailler à Roissy !

L'administration leur promet que, quand ils auront fait quelques années à Roissy, ils pourront retourner à Athis-Mons. Mais les contrôleurs ne font, à juste titre, pas confiance à une administration qui ne

cesse de relancer le débat, tout en retardant la mise en place d'Opera, et à qui les grèves de 2004 et de 2007 n'ont, apparemment, pas suffi à faire entendre raison.

Ils se sont donc mis en grève depuis le lundi 11 février, pour se faire entendre et pour cesser d'être baladés d'étude en étude, voire d'un bout à l'autre de l'Île-de-France, au gré des ministres ou directeurs de la DGAC.

Correspondant LO

Chœur antigreve contre les contrôleurs aériens

On nous le répète sur les ondes et dans la presse : les contrôleurs aériens en grève ne seraient que quelques dizaines... Mais il faut croire que cela a suffi, et pour sérieusement perturber le trafic aérien, et pour provoquer la colère de bien des commentateurs de la presse écrite et audiovisuelle. Ceux-ci « ne sont pas contre le droit de grève », disent-ils, ils sont juste contre cette grève. Comme ils sont, à chaque fois, contre les grèves de salariés et, en général, contre les travail-

leurs qui font valoir leurs droits et revendications.

L'immense majorité des médias présentent cette grève comme résultant de la mauvaise volonté, en outre incompréhensible, de quelques-uns... car, précisément, ils ne tiennent pas à ce que l'opinion publique puisse comprendre ce qui est en jeu.

La Direction de l'aviation civile a proposé un déplacement, présenté comme transitoire, à Roissy, en grande banlieue nord, à des contrôleurs d'Orly dont beaucoup

habitent encore plus au sud de l'agglomération parisienne. Pour aller travailler, la plupart d'entre eux devraient traverser toute la région parisienne, ce qui signifie, au bas mot, deux heures de transport quotidien en plus. Donc de la fatigue, du stress supplémentaires pour les contrôleurs... et l'on comprend qu'ils ne l'acceptent pas.

Et puis, quand leur direction prétend qu'elle ne ferait appel qu'à des volontaires, elle se moque du monde. Et tout le monde sait, parmi les travailleurs, ce que cela signifie

comme pressions et chantages divers quand une direction invoque le volontariat.

Ceux qui s'indignent si fort de cette grève ont « oublié » de signaler ces faits à leurs lecteurs, auditeurs et téléspectateurs. Le droit de grève, c'est le droit des travailleurs de se défendre, notamment contre des directions qui veulent leur imposer leurs choix, au mépris des conditions de vie et de travail. Sinon, qu'est-ce que cela veut dire ?

Pierre LAFFITTE

Alcatel-Lucent Entreprise

Le mécontentement s'exprime

Vendredi 8 février, 400 salariés d'Alcatel-Lucent d'Illkirch et environ 150 de Brest ont débrayé sur leurs sites respectifs. Quant à ceux de Colombes, ils sont allés au siège du groupe, au 120, rue de La Boétie, à Paris, où, après moult discussions, la délégation qu'ils avaient formée n'a pas été reçue par les dirigeants du siège.

Les sujets d'inquiétude et de mécontentement sont de deux ordres. D'une part pointe la menace d'un éventuel joint-venture avec Siemens ; or tous les exemples de réorganisation de cet ordre ne sont pas bon signe pour les salariés.

Et le second sujet, peut-être le plus important, ce sont les salaires. Depuis des années, les augmentations de salaire sont inférieures à l'inflation. Mais en plus la direction veut rendre le bonus des cadres variable en fonction des résultats. Celui-ci pourrait ainsi être amputé de 70 % en cas de mauvais résultats, ce qui est souvent le cas actuellement à Alcatel, sans que les salariés y soient pour quoi que ce soit.

Une bonne partie des cadres, surtout dans le technique, sont d'anciens techniciens qui avaient un treizième mois. En étant promus cadres, leur treizième mois s'appelait bonus, mais cela ne changeait pas grand-chose pour eux. Ils ne sont donc pas très heureux de cette réforme que propose la direction.

Au moment où on apprend que les patrons français du CAC 40 se sont octroyés... 40 % d'augmentation en 2007, leur pingrerie à l'égard des salariés est plus que mal venue.

Correspondant LO



Alcatel-Lucent – Vélizy (Yvelines)

Encore des suppressions d'emplois

Alors que le dernier plan de suppressions d'emplois de 12 500 salariés dans le monde, lancé en février 2007, n'est pas encore achevé, la direction d'Alcatel-Lucent vient de programmer un prochain plan mondial de 4 000 suppressions d'emplois supplémentaires.

Près de 400 concerneront la France et 232 le site de Vélizy. Et encore, ces chiffres, pourtant importants, ne traduisent que partiellement le nombre réel de suppressions d'emplois, car il ne s'agit que des salariés à statut Alcatel. En fait, bien plus de travailleurs seront touchés. Ainsi à

l'usine d'Eu, en Normandie, 147 intérimaires seraient licenciés, ainsi que des sous-traitants dont le nombre n'a pas été communiqué. La direction invoque de mauvais résultats pour justifier ces derniers mauvais coups, sans qu'aucun travailleur concerné ait les moyens de véri-

fier ses dires.

Un débrayage de protestation a rassemblé plus de 600 personnes sur le site de Vélizy, qui a permis d'exprimer un ras-le-bol face à ces suppressions d'emplois à répétition.

Correspondant LO

groupe Safran

Débrayages et manifestations pour les salaires

Jeudi 7 février, plusieurs centaines de salariés du groupe Safran se sont rassemblés devant le siège, boulevard Victor à Paris.

Il s'agissait principalement de travailleurs venus des centres Snecma Services à Saint-Quentin-en-Yvelines (où 700 salariés sont chargés essentiellement de la réparation des moteurs d'avions militaires) et de l'usine Snecma de Gennevilliers (Hauts-de-Seine). Des travailleurs des autres usines de la région parisienne étaient venus en délégation. La veille, un autre rassemblement regroupant des travailleurs des centres Snecma de Corbeil et de Villaroche avait eu lieu devant le siège Snecma de Courcouronnes (Essonne).

L'objet de ces manifestations, appelées par les syndicats,

était de protester contre des augmentations de salaire très nettement inférieures au coût de la vie. Des négociations salariales se déroulent en effet avec la direction, qui propose des augmentations générales de 1,5 % en moyenne, alors que les profits du groupe battent des records, la direction ayant annoncé plus de 300 millions de bénéfices.

La politique salariale du groupe ne passe plus, alors que les dividendes aux actionnaires ne cessent de grimper. Le groupe avait bien annoncé une distribution de l'intéressement et de la participation non négligeable : pour un travailleur P2 ou P3 au salaire plancher qui est d'environ 1 600 euros, l'intéressement annoncé est de 1 000 euros tout de suite et de

plus de 2 000 en mai prochain. Au titre de la participation, les sommes sont supérieures. Tout cela n'est pas négligeable et les travailleurs estiment que « c'est bon à prendre » ! Mais ils estiment aussi à juste titre que des primes aléatoires ne remplacent pas des augmentations de salaire, et réclament donc des augmentations consistantes pour tous.

Les travailleurs semblent suffisamment déterminés pour que la direction, toujours dans l'espoir de désamorcer le mécontentement, ait annoncé une prime de 170 euros... avec le peu de succès qu'on imagine !

De nouvelles mobilisations sont prévues jeudi 14 février, et ce ne seront certainement pas les dernières.

Correspondant LO

groupe Goodyear-Dunlop – Amiens

Grève contre les projets du patron

L'usine Goodyear d'Amiens était paralysée par la grève dès lundi 11 février au soir, pour une durée de 24 heures. Mardi 12, une manifestation de plusieurs centaines d'ouvriers est partie de la zone industrielle vers le centre-ville.

Les travailleurs refusent le projet de la direction visant à supprimer l'équipe du week-end et à faire passer les ouvriers en 4x8 : deux jours du matin, deux jours d'après-midi, deux jours de nuit et 38 week-ends travaillés sur 47 semaines. Les ouvriers seraient obligés de travailler 48 heures par semaine de juin à août (les mois où il fait 35 degrés dans les ateliers) et de ne prendre leurs vacances avec leurs enfants qu'une année sur deux. Cette réorganisation permettrait de supprimer 478 emplois.

Les salariés de Goodyear et de Dunlop, l'usine voisine et du même groupe, avaient déjà bloqué la production il y a quelques mois, puis voté "Non" (dans les ateliers) à 75 % au référendum organisé par la direction pour faire

approuver son projet. En fait, c'est depuis la grève très dure de 1995 que les ouvriers de Goodyear obligent le patron à remballer sa volonté de réorganiser les équipes. Et cela constitue un bien mauvais exemple, aux yeux des patrons, pour les autres ouvriers.

C'est pourquoi la direction multiplie les menaces de délocalisation : l'usine d'Amiens ne serait plus rentable, selon elle.

Mais le groupe Goodyear annonce un bénéfice de 668 millions de dollars rien que pour le dernier bilan trimestriel 2007 communiqué : soit 1 200 euros de bénéfice par ouvrier et par mois. De quoi largement rogner sur les bénéfices pour baisser le prix de ses pneus et rester « concurrentiel ».

Correspondant LO



groupe L'Oréal

Grève pour les salaires, parce que les ouvrières le valent bien...

Juste avant que le groupe L'Oréal n'annonce ses résultats annuels, des mouvements de grève ont eu lieu, les 8 et 9 février, sur plusieurs sites d'usines appartenant au riche groupe de cosmétiques.

Des bénéfices dépassant cette année encore les 2 milliards d'euros, le rachat récent, pour la bagatelle de 1,15 milliard, de ce que L'Oréal nomme la « marque mythique du luxe français », Yves Saint-Laurent Beauté, des actions caracolant aux sommets du CAC 40, même pendant la tempête boursière de janvier dernier : la bonne mine des affaires du groupe ne s'assombrit pas.

Evidemment, pour les employés de ses diverses usines, le tableau est moins rose, et les salaires sont bas. Chez Garnier à Rambouillet (Yvelines), une ouvrière comptant seize années d'ancienneté touche 1 450 euros net par mois, tandis qu'une de

ses collègues, avec quarante ans d'ancienneté, touche tout juste 50 euros de plus. Pourtant, le directeur des ressources humaines les trouve « très bien payées », à part « quelques injustices ».

Dans les trois équipes de production de l'usine de Creuzier-le-Vieux (Allier), les augmentations générales de salaire n'ont plus cours non plus, selon la direction, qui pratiquerait « une politique d'augmentation globale des collaborateurs », sans doute pour faire une moyenne entre les hauts cadres et les ouvriers, dont les salaires sont bloqués depuis quatre ans.

Une journée de grève a eu lieu pour les salaires dans l'Allier. Deux jours de grève, à l'appel des syndicats CGT, CFDT et CFTC dans les Yvelines, ont imposé une augmentation de 3 % des salaires. Voilà qui défrisera un peu les rois du shampoing...

Viviane LAFONT

groupe Whirlpool – Amiens

Non à l'augmentation du temps de travail !

Travailler plus pour le même salaire, c'est le projet que veut imposer la direction de l'usine Whirlpool d'Amiens à ses 504 salariés. Elle veut augmenter le temps de travail à 35 heures par semaine (au lieu de 32,5 accordées dans le passé, en échange de plus de flexibilité). Il y aurait neuf samedis obligatoires. Cette augmentation de 7 % du temps de travail coïnciderait avec une augmentation de 2 % du salaire, en fait rien du tout, car cela correspond de toute façon à l'augmentation annuelle des salaires. Cette réorganisation permettrait d'envisager la suppression des 195 emplois en sureffectif, selon la direction.

tif, selon la direction.

En 2002, l'usine comptait encore 900 ouvriers spécialisés dans la fabrication de lave-linge et de sèche-linge. Cette même année, la direction en licencierait 360, malgré les 68 millions d'euros d'aides publiques donnés au site amiénois au titre des accords De Robien pour la création d'emplois !

Travailler plus dur pour les uns, pour gagner beaucoup moins pour ceux qui perdront leur emploi, tel est le sacrifice que veulent imposer au même moment de nombreux patrons de la région.

Correspondant LO

⊗ ArcelorMittal – Gandrange (Moselle)

Un rassemblement pour dire NON à la fermeture

Plus de mille manifestants ont participé au rassemblement organisé samedi 9 février à l'appel de l'intersyndicale à la porte de l'usine ArcelorMittal pour défendre l'emploi.

Outre des salariés de Gandrange – en grève ce jour-là – il y avait des travailleurs, des retraités et de nombreux élus de gauche de la vallée, ainsi que des délégations de syndicalistes d'autres usines de la région, comme ceux de Kléber à Toul, dont Michelin a décidé la fermeture pure et simple. Plusieurs délégations syndicales venant de Belgique et du Luxembourg étaient aussi présentes. Sans compter le camarade soleil, omniprésent ce 9 février.

Dans la semaine, Sarkozy était venu faire son cinéma à l'usine. Si certains avaient pu se réjouir qu'il semble soutenir le maintien de l'emploi, au fil des jours il est apparu évident à tous que ce n'était que poudre aux yeux à destination des médias.

La promesse d'aider ArcelorMittal, numéro un mondial

de l'acier, a finalement choqué. Comment est-il concevable que l'État – prétendument en faillite – apporte encore des fonds publics à un groupe qui a dégagé l'an dernier 8 milliards de bénéfices, dont 1,6 milliard ira directement dans la poche des actionnaires sous forme de dividen-

des ? Des actionnaires qui se sont considérablement enrichis en 2007, puisque le cours des actions a grimpé de 74 %, la plus grosse progression du CAC 40 de la Bourse de Paris !

Dans l'usine, les spéculations sur l'avenir animent toutes les discussions. L'État va-t-il convaincre ArcelorMittal de

poursuivre son activité ? Si tout le monde le souhaiterait, beaucoup n'y croient pas, car la fermeture de l'aciérie fait partie d'un plan de réorganisation du groupe. Y aura-t-il un repreneur ? Si certains l'espèrent, faute de mieux, beaucoup le craignent aussi, car ce serait alors la fin des

possibilités de mutation au sein d'ArcelorMittal, dans les usines proches de Sollac à Florange ou au Luxembourg. Et tout le monde sait, en plus, que les sous-traitants que nous côtoyons tous les jours, certains depuis des dizaines d'années, eux, resteront sur le carreau. L'inquiétude est importante et personne n'a le cœur à travailler.

Toutes les mutations sont gelées en attendant la décision finale de Mittal, qui a promis d'étudier les propositions alternatives que doivent lui présenter les syndicats à la mi-mars. C'est début avril qu'il annoncera sa décision... juste après les municipales ! Cela ne laisse rien augurer de bon car il est certain que, s'il y avait de bonnes nouvelles pour le maintien de l'emploi, Sarkozy n'aurait pas manqué de les annoncer à son de trompe. Les travailleurs ne peuvent compter que sur leur mobilisation pour contrecarrer les plans de Mittal, l'ami, comme bien des grands patrons, de Sarkozy.

Correspondant LO



C'est un accueil extrêmement chaleureux qu'a reçu notre camarade Arlette Laguiller le 9 février, au rassemblement devant l'usine ArcelorMittal de Gandrange.

Une présence annoncée à plusieurs reprises à la tribune. Poignées de main, bises, photos et discussions n'ont pas cessé pendant les deux heures qu'elle a passées

au rassemblement. De nombreux travailleurs, militants syndicaux et élus de gauche des communes ouvrières sont venus la remercier de sa présence.

⊕ usines PSA Peugeot Citroën

Intérim : nouvelles condamnations de PSA

Le 25 janvier, la cour d'appel de Versailles a condamné PSA pour avoir licencié abusivement quatorze intérimaires des usines de Sochaux, Trémery et Metz-Borny alors qu'ils auraient dû être en CDI.

L'usine de Trémery en Moselle produit des moteurs pour PSA et d'autres constructeurs, celle de Metz-Borny des boîtes de vitesse. Entre 1998 et 2003, les huit intérimaires qui viennent d'avoir gain de cause au tribunal ont eu des contrats successifs pour « accroissement temporaire d'activité » alternés avec des contrats pour « remplacement d'absent ». Les uns auront cumulé jusqu'à 31 mois d'intérim, avec des périodes sans emploi, et d'autres ont été en intérim dans les deux usines. PSA avait refusé leur

embauche en prétendant qu'il n'y avait plus assez de travail, alors que la production n'a cessé d'augmenter.

À Sochaux, six intérimaires ont porté plainte contre PSA en mai 2003. Ils ont eu jusqu'à dix-sept missions d'intérim successives. En 2003, l'usine comptait 5 400 ouvriers de fabrication plus 2 400 ouvriers intérimaires pour produire 1 700 voitures par jour. Peugeot avait déjà été condamné pour les mêmes raisons le 6 juillet 2004, pour six autres intérimaires, par le tribunal de prud'hommes de Versailles. De même, il avait été condamné le 20 juillet 2007, pour le cas d'un intérimaire, par la cour d'appel de Besançon.

PSA supprime massivement des emplois sans faire

de bruit. D'une part avec l'emploi précaire, plus de mille emplois intérimaires supprimés rien qu'à Trémery, d'autre part par la mise en place d'un plan dit GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des carrières). Toutes les embauches sont bloquées dans les usines depuis plus d'un an et demi. À Metz-Borny, 80 emplois supplémentaires vont encore être supprimés cette année avec ce GPEC. À Trémery, près de 300 emplois ont été liquidés l'an dernier... et aujourd'hui, de nouveau, 130 intérimaires sont présents dans l'usine.

Alors, les ouvriers des trois usines ont très bien accueilli le succès des quatorze intérimaires et ils ont trouvé tout à fait normal que PSA soit condamné.

Correspondant LO

⊗ a Barre-Thomas – Rennes

Le patron veut réduire les effectifs et les forces militantes

L'usine de la Barre-Thomas produit des pièces de caoutchouc et plastique pour l'industrie automobile, et essentiellement pour PSA. Depuis juillet 2006, elle a été achetée par un fonds d'investissement, Silver-Point, qui a engagé un « plan de sauvegarde de l'emploi » (PSE) dont le principal objectif est de réduire les effectifs par des licenciements. Quand il a acheté l'entreprise, il y avait 1 700 salariés et il espère parvenir à un effectif de 1 300 personnes en mai prochain.

Le plan de licenciements a d'abord touché les plus âgés, les plus faibles, les plus cassés par le temps passé dans cette usine. C'est-à-dire que la direction voudrait éliminer tous ceux qu'elle juge inaptes à assurer les rythmes de production qu'elle veut imposer.

Mais elle profite aussi du PSE pour se débarrasser des salariés les plus combatifs et

essayer d'affaiblir les capacités d'intervention du syndicat CGT. Ainsi, alors que la liste des licenciés n'est pas close, trois responsables de la CGT ont déjà été visés.

La direction voudrait faire croire que ces responsables syndicaux sont licenciés parce qu'ils rentrent dans le cadre de critères, soi-disant objectifs, savamment définis par le PSE. Dans l'usine comme à l'extérieur, personne n'est dupe. La direction avait déjà une mauvaise réputation et les licenciements renforcent cette image. Ceux de militants syndicaux ne font qu'en rajouter encore.

Pour le moment, bien que l'indignation et la colère soient palpables dans l'usine, la peur d'être licencié paralyse la mobilisation. Mais avec ses façons de faire, la direction pourrait provoquer une réaction bien méritée.

Correspondant LO

Lutte Ouvrière dans les prochaines élections municipales

Lors des élections municipales du 9 mars, Lutte Ouvrière sera présente dans de nombreuses communes, en particulier dans les villes les plus importantes du pays. Dans une soixantaine de ces communes, Lutte Ouvrière a finalisé des accords avec des listes de gauche. Par ailleurs, Lutte Ouvrière présentera des listes sous sa propre étiquette dans près de 80 autres

villes, où le refus du PC, ou du PS, ou de ces deux partis, a rendu tout accord impossible.

Nos lecteurs trouveront ci-dessous, d'une part un état encore incomplet des listes communes résultant d'un accord finalisé et d'autre part un état, incomplet lui aussi, des listes constituées sous l'étiquette Lutte Ouvrière.

Listes Lutte Ouvrière

| Départements | Villes | Départements | Villes | Départements | Villes |
|-------------------|--|--------------------|--|-------------------|--|
| Aisne | Laon | Jura | Dole | Saône-et-Loire | Autun Chalon-sur-Saône |
| Alpes-Maritimes | Carros | Loire-Atlantique | Nantes Saint-Nazaire | Sarthe | Le Mans |
| Calvados | Caen | Loiret | Orléans | Paris | Paris 9°, 10°, 11°, 12° 13°, 14°, 17°, 18°, 19°, 20° |
| Charente-Maritime | La Rochelle | Maine-et-Loire | Cholet Pont-de-Cé Trélazé | Seine-Maritime | Oissel Rouen Sotteville les Rouen |
| Côte-d'Or | Chenove Dijon Talent | Marne | Reims Vitry-le-François | Haute-Vienne | Limoges |
| Côtes-d'Armor | Saint-Brieuc | Mayenne | Laval | Yvelines | Les-Clayes-sous-Bois |
| Doubs | Besançon Grand-Charmont Montbéliard Valentigney | Meurthe-et-Moselle | Nancy | Somme | Amiens |
| Finistère | Brest | Moselle | Metz Thionville | Vienne | Poitiers |
| Haute-Garonne | Toulouse Colomiers Cugnaux Muret | Nord | Dunkerque Lille Wattrelos | Hauts-de-Seine | Colombes Gennevilliers |
| Gironde | Bordeaux Mérignac | Oise | Beauvais Clermont Creil | Seine-Saint-Denis | Aulnay-sous-Bois Bobigny Montreuil Le-Pré-Saint-Gervais Les Lilas |
| Ille-et-Vilaine | Rennes | Pas-de-Calais | Calais | Val-de-Marne | Créteil Kremlin-Bicêtre Maisons-Alfort Villeneuve-Saint-Georges Thiais |
| Indre | Châteauroux | Hautes-Pyrénées | Tarbes | Val-d'Oise | Bezons Ermont |
| Indre-et-Loire | Joué-les-Tours Saint-Pierre-des-Corps Tours | Bas-Rhin | Strasbourg | | |
| Isère | Échirolles Grenoble | Haut-Rhin | Ensisheim Mulhouse | | |
| | | Rhône | Lyon 1, 4, 5, 7, 8, 9 Oullins Villeurbanne | | |

Présence de Lutte Ouvrière sur des listes d'union

| Départements | Villes | Départements | Villes |
|------------------|---------------------------------------|---------------------|---|
| Aisne | Saint-Quentin | Loiret | Fleury-les-Aubrais |
| Aube | La Chapelle-Saint-Luc | Maine-et-Loire | Angers |
| Bouches-du-Rhône | La Ciotat Marseille 1, 7, 8, | Meurthe-et-Moselle | Saulxures-lès-Nancy Vandœuvre-lès-Nancy |
| Cher | Bourges Saint-Doulchard Vierzon | Morbihan | Lanester |
| Côte-d'Or | Marsannay-la-Côte | Nièvre | Nevers |
| Doubs | Pontarlier | Nord | Fourmies Sin-le-Noble Villeneuve-d'Ascq |
| Eure-et-Loir | Chartres | Oise | Compiègne Mouy Nogent-sur-Oise |
| Haute-Garonne | Saint-Alban | Pas-de-Calais | Lens Liévin |
| Gironde | Sainte-Eulalie | Puy-de-Dôme | Clermont-Ferrand |
| Isère | Saint-Martin-le-Vinoux | Pyrénées-Orientales | Perpignan |
| Loire | Saint-Chamond | Rhône | Saint-Fons Vaulx-en-Velin Vénissieux |
| | | Sarthe | La Ferté-Bernard |
| | | Yvelines | Sartrouville |
| | | | |

Réunion de Lutte Ouvrière Rouen (Seine-Maritime)

Judi 6 mars à 20 h 30
Halle aux Toiles
Place de la Basse-Vieille-Tour

Votez contre Sarkozy et ses représentants locaux !

Meetings de soutien aux candidats de Lutte Ouvrière avec Arlette Laguiller



Meeting à Lille.

Paris

Vendredi 29 février à 20 h 30
Théâtre de la Mutualité
24, rue Saint-Victor-Paris 5°
(Métro : Maubert-Mutualité)

LYON

Mercredi 27 février à 20 heures
Mairie du 6° arrondissement
Salle Victor-Hugo
33, rue Bossuet - Métro : Masséna

LIMOGES

Judi 28 février à 20 h 30
Salle Jean-Pierre Timbaud
(située derrière la Mairie)

METZ

Dimanche 2 mars à 16 heures
Salle Braun - 16, rue Mozart

BORDEAUX-MÉRIGNAC

Mardi 4 mars à 20 h 30
Salle de la Glacière, Montdésir-Mérignac
(derrière le centre commercial)

CREIL

Mercredi 5 mars à 19 heures

TOULOUSE

Judi 6 mars à 20 h 30
Salle municipale, 22, allée de Barcelone
Métro : Compans-Cafarelli

entrée libre

Arlette Laguiller sera présente dans des meetings organisés en commun, notamment avec le PC et le PS

LENS

Vendredi 22 février à 18 h 30
au Centre Dumas
Grande Résidence

COMPIÈGNE

Mardi 26 février à 20 h 30
au Centre de rencontre de la Victoire
112, rue Saint-Joseph